



Culture

OBJET : Présentation du projet intercommunal de Lecture publique

EXPOSE

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval exerce une compétence pleine et entière dans le domaine de la lecture publique. Elle a en gestion 26 bibliothèques et médiathèques, situées sur chacune des 26 communes du territoire communautaire, et elle assume le fonctionnement de celles-ci en déployant un personnel intercommunal accompagné de bénévoles engagés à ses côtés.

Chacune des deux communautés de communes précédentes avait développé un projet propre, basé sur des règles d'organisation et de fonctionnement différentes. La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, dans le cadre du projet de territoire 2018-2020 adopté en février 2018, a choisi d'harmoniser progressivement les services proposés en matière de lecture publique sur le territoire et de refondre un nouveau projet de Lecture publique qui serait notamment basé sur les bassins de vie.

Après un travail de deux ans d'harmonisation progressive et de concertation parallèle avec les professionnels mais aussi avec les bénévoles, un nouveau projet de Lecture publique vous est présenté.

Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire mais aussi dans le schéma de cohérence territoriale, dans une dynamique de développement harmonieux des services à la population du territoire et en lien avec les axes du schéma départemental de la lecture publique.

L'objectif général de ce projet est de développer un service de lecture publique adapté aux besoins des habitants, une offre de proximité et équitable sur l'ensemble du territoire communautaire s'appuyant sur la complémentarité des équipements, tout en développant les publics et la fréquentation des lieux avec des moyens dimensionnés.

Il vous est donc proposé d'adopter le projet intercommunal de Lecture publique ci-joint.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Culture » réunie le 3 juillet dernier

DÉCISION

Compte-tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide d'autoriser M. le Président, Mme la Vice-Présidente déléguée ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 23 juillet 2020

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20200724-313-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-07-2020

Publication le : 24-07-2020

Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAUT

Table des matières

I. Portrait du territoire

I.A ETAT DES LIEUX

1.1. Présentation

1.2. Le contexte démographique et socio-économique

1.3. Les structures d'accueils collectifs

1.4 Les principaux acteurs culturels

I.B UNE VOLONTE D'HARMONISATION

1.1 L'environnement communautaire

1.2 Le Projet de territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval voté le 22 février 2018

1.3. L'environnement institutionnel

1.4 La méthode

- a) Démarche de réflexion adoptée pour la mise en place d'un nouveau projet de lecture publique
- b) Un travail d'harmonisation important de la lecture publique commencé dès juin 2018

II. Les bibliothèques et médiathèques du territoire

1.1 Deux organisations différentes

1.2 Synthèses chiffrées de l'ensemble des équipements de lecture publique du territoire

1.3 Plusieurs critères ont été analysés en 2018 pour avoir une vue territoriale à l'échelle des 26 communes

1.4 Une politique d'équipement ambitieuse avec un objectif de proposer une biblio/médiathèque intercommunale sur chaque commune

III La proposition du futur projet de lecture publique

A. Le projet et ses objectifs

1.1 Genèse du projet

1.2 Objectifs généraux du projet

- 1) Premier objectif : la recherche d'une équité territoriale dans les services proposés
- 2) Deuxième objectif : développement des publics et des services proposés
- 3) Troisième objectif : développement de nouvelles fonctionnalités au sein de ces équipements afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la population

1.3 Objectifs opérationnels du projet

B. le fonctionnement de la lecture publique

1.1. Une organisation territoriale

- a) Une organisation par bassin de vie/pôle
- b) Les horaires proposés : un service essentiel pour le public

1.2. Une organisation basée sur une coopération renouvelée entre bénévoles et professionnels

1.3. Collections : une politique documentaire adaptée aux besoins du territoire pour une offre variée, équilibrée et accessible

1.4. L'action culturelle : une action qualitative et accessible

1.5. Numérique/multimédias/informatique : l'accès aux ressources et la médiation au centre

1.6. Les accueils de groupe : développement de certains publics et renforcement de la proximité et des propositions pour les accueils de classes

- a) Les structures d'enseignement (école, collège, lycée)
- b) Structures d'accompagnement social (institutions médicales, médico-sociales ou sociales : ephad, espace de vie sociale....)

1.7. Détail des services et actions spécifiques de partenariat à destination des différents publics en cours

- a) En direction des publics en difficultés sociales et économiques et des publics peu attirés par l'offre culturelle
- b) En direction des scolaires
- c) En direction du tissu associatif, de la société civile, de la création locale, de la participation des habitants
- d) En direction de la petite enfance / enfance et des intervenants auprès de ce public
- e) En direction du public « population active »
- f) En direction du public familial
- g) En direction du public empêché et des intervenants auprès de ce public
- h) En direction du public adolescent et des intervenants auprès de ce public
- i) En direction du public touristique

1.8 Des outils pour les équipes de bibliothécaires professionnels ou bénévoles à mettre en place ou à adapter

1.9. Adaptation et mise à niveau des locaux

1.10 Condition d'accès

1.11 Moyens financiers – budget prévisionnel

1.12 Modalité de pilotage et mode de gouvernance

1.13 les outils de communication du projet

C. Calendrier

D. Durée du projet, bilan et évaluation

ANNEXE

- Annexe 1 Tableau des prêts annuels par lieu
- Annexe 2 a –b –c- d Présentation des lieux (cartes et tableaux)

AR-Préfecture

044-200072726-20200724-313-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-07-2020

Publication le : 24-07-2020



Le Président,


Alain HUNAU

Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Lecture publique

Projet culturel et scientifique

Septembre 2020- Août 2025



I. Portrait du territoire

I.A ETAT DES LIEUX

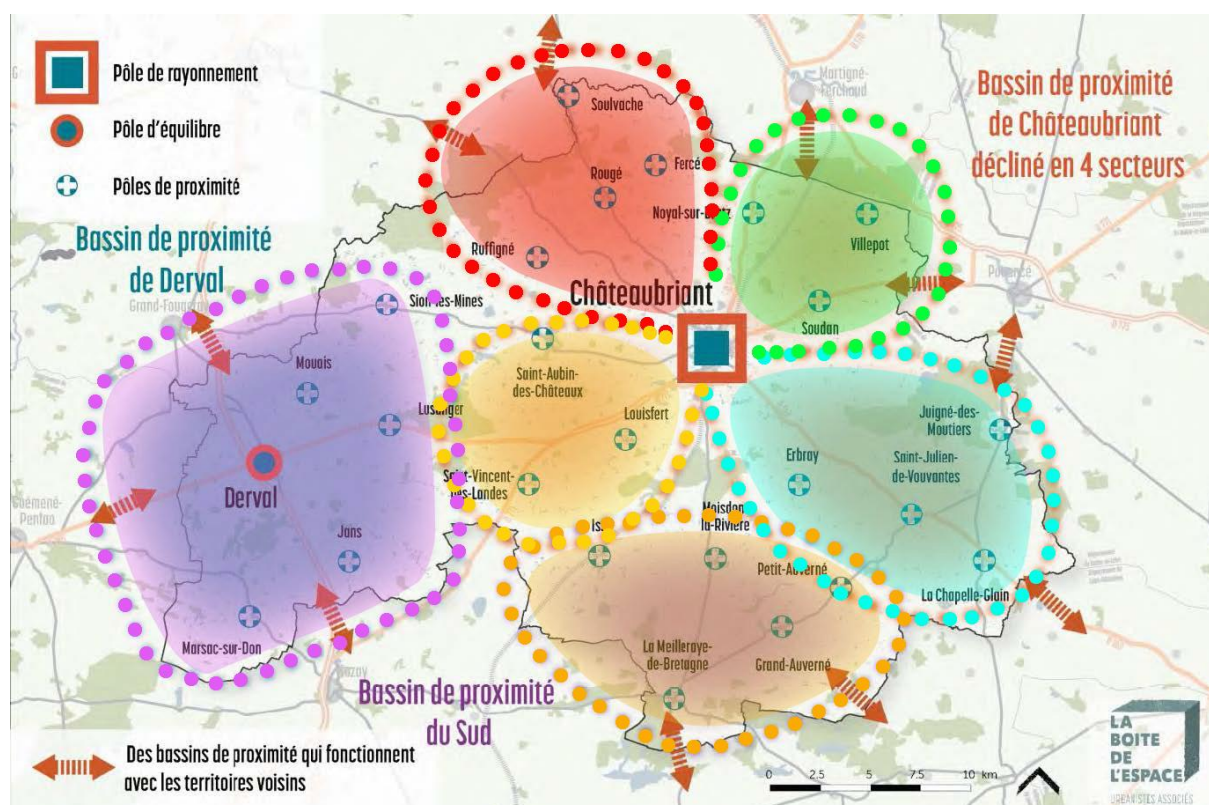
I.1 Présentation

Située dans le Nord de la Loire-Atlantique, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval créée en 2017 du fait d'une fusion territoriale, est composée de **26 communes** et représente plus de **44 363 habitants** (Population municipale officielle 2015 parue au 1er janvier 2018 INSEE).

Dans le domaine culturel, elle bénéficie entre autres de la **compétence lecture publique**. Ainsi, elle gère 26 équipements (un dans chaque commune) et l'ensemble du personnel y travaillant.

Le territoire de la communauté de communes est situé entre trois agglomérations importantes : Rennes, Nantes et Angers.

Le **schéma de cohérence territoriale** choisi par la Communauté de Communes a établi la cartographie du territoire et a permis de dégager, en fonction des habitudes de vie et de travail et les différents enjeux, plusieurs bassins



- La Ville de Châteaubriant avec ses 12 492 habitants (*Source : INSEE, RP 2020*).est **un pôle de rayonnement** et concentre plus du quart de la population intercommunale.
- Un deuxième pôle a été identifié comme **pôle d'équilibre** autour de la commune de Derval (3 584 habitants) qui rayonne de façon plus modérée sur la partie Ouest du territoire et qui a un accès direct sur la 4 voies Nantes-Rennes.
- Les autres communes identifiées dans le SCOT ont moins de 3 000 habitants (entre 356 et 2 946 habitants) avec essentiellement des petites communes rurales. Elles sont toutes des pôles de proximité.
- Trois bassins de proximité ont été développés : bassins de proximité du Sud, bassin de proximité de Derval et bassins de proximité de Châteaubriant décliné en 4 secteurs soit en tout **6 bassins de proximité**.

I.2 Le contexte démographique et socio-économique (Cf. SCOT)

La population est plutôt familiale avec 67% de familles dont 30% de couples avec enfants, autant sans enfants et 7% de familles monoparentales. C'est davantage qu'aux niveaux national et départemental qui comptent respectivement 63% et 62% de familles.

La moitié des **revenus du territoire se situent au-dessous de 18 746€/an (FiLoSoFi, INSEE 2019)**, avec un niveau de vie médian plus élevé pour les habitants à l'ouest, près de la N137 ou en première couronne de Châteaubriant.

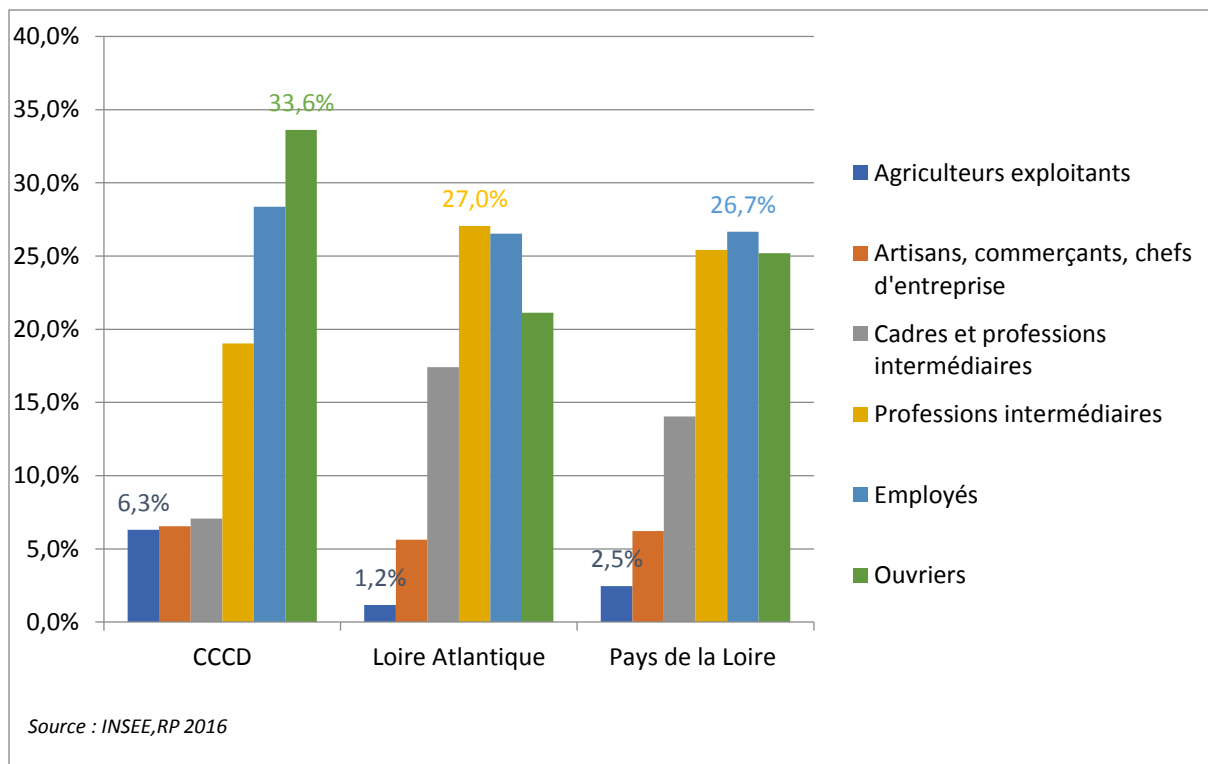
37.60 % des ménages sont imposables (contre 52.80 % dans le département) (**FiLoSoFi, INSEE 2019**).

Les retraités sont la catégorie la plus représentée du territoire. C'est plus qu'au niveau national où ils représentent 27% mais il y a de fortes disparités selon des communes.

Parmi les actifs deux catégories sont fortement représentées sur la Communauté de Communes :

- Avec près de **20% d'ouvriers**, c'est plus qu'au niveau national (13%), cela s'explique par l'importance du tissu industriel du territoire (Cf. partie relative au tissu économique) ;
- Les **agriculteurs exploitants** représentent 3,6% des emplois, c'est beaucoup plus qu'au niveau national (0,9%). En plus des agriculteurs exploitants, le nombre de salariés agricoles est lui aussi très élevé.

A savoir 1/3 de la population active travaillant dans les établissements situés sur la CCCD sont des ouvriers (INSEE RP 2016).



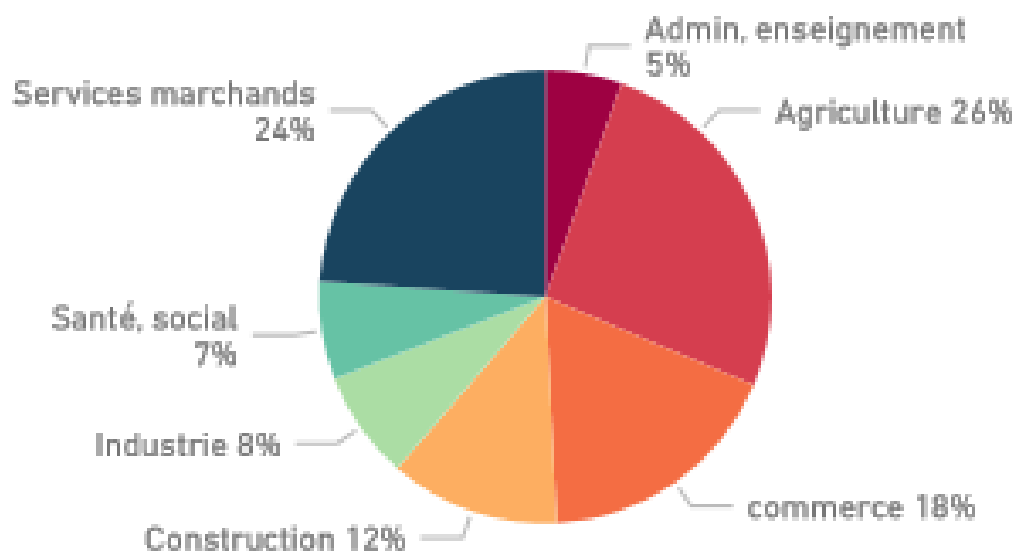
Les **catégories moins représentées** comparativement au niveau national et départemental sont surtout les **professions intermédiaires et les cadres & professions intellectuelles supérieures** (respectivement 11% et 4%).

En mars 2020, **3 441 demandeurs d'Emplois** sont inscrits à Pôle Emploi soit **6.6% de taux de chômage (insee taux de chômage localisé)** ce qui est similaire au niveau départemental (6.7%) et moins qu'au niveau régional (6.9%).

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval comptait **3 970 établissements actifs** au 31 décembre 2015.

Les **commerces et services** (y compris transports) représentent **près de la moitié** des établissements actifs sur la CCCD. S'il s'agit de la filière traditionnellement dominante, la part de ces activités est inférieure de 10 à 15 points par rapport aux moyennes.

A l'inverse, **l'agriculture est très fortement représentée localement (26% de l'activité économique est générée par l'Agriculture – 2018 (CMA), et de façon plus modérée les secteurs de l'industrie et de la construction.**



Concernant les **emplois, l'administration publique** (enseignement, santé et action sociale) propose la majorité des emplois (36%, soit 4 à 6 points supérieurs aux moyennes), devant les commerces et services (30% soit 10 à 15 points inférieurs aux moyennes régionales et nationales).

L'industrie est très fortement employeuse sur le territoire de la CCCD (23% des emplois soit 5 à 10 points supérieurs aux moyennes), à l'inverse de l'agriculture qui représente beaucoup d'établissements mais générant un nombre modeste d'emplois salariés (3%, néanmoins plus du double des moyennes).

Le territoire de Châteaubriant-Derval est porteur de dynamisme économique à travers des entreprises d'envergure nationale et internationale ainsi que d'un riche tissu diversifié de PME et d'entreprises artisanales et agricoles. Cette dynamique économique s'ancre avec des forces endogènes et est également reconnue à l'échelle nationale car le territoire a été labellisé Territoire d'industrie.

Le SCOT a identifié plusieurs enjeux dont :

- **Maintenir et faciliter l'installation de populations de jeunes ménages avec enfants** pour pérenniser les équipements scolaires associés ;
- **Anticiper le vieillissement** de la population sur l'ensemble du territoire et ne pas engendrer une population isolée ou captive (sans moyen de locomotion).

Ce territoire est marqué par le développement conséquent de plusieurs zones d'activité autour de la ville de Châteaubriant et de celle de Derval.

Considérant les données sur ce territoire, **plusieurs enjeux pouvant impacter un projet de lecture publique se dessinent** :

- La structuration d'offre de service et d'équipement afin de permettre l'égal accès à tous ;
- Le développement et l'accessibilité de services à la population et la cohésion sociale dans un cadre urbain et rural ;

- Le développement de l'attractivité du territoire notamment au niveau économique et à laquelle l'offre culturelle participe ;
- Proposer de nouveaux services pour fixer les populations et renforcer l'attractivité du territoire pour les habitants et les entreprises ;
- Prendre en compte la sociologie des publics.

I.3 Les structures d'accueils collectifs

La Communauté de Communes compte sur son territoire un réseau scolaire qui comprend des écoles (équilibre écoles privées et publiques), collèges et lycées (à Châteaubriant et Derval). On compte, en septembre 2019, 4 334 élèves scolarisés en primaire dans les 44 établissements et 2 045 élèves en collège et 2 600 élèves en post 3^{ème}. 39 formations, allant du CAP/BEP au niveau Licence, accessibles après la troisième.

Sur le plan de l'enseignement supérieur, le territoire offre déjà des formations post-bac : BTS, Institut de Formation des Soins Infirmiers (I.F.S.I.), Bachelor...

En outre, le territoire intercommunal a été labellisé Cœur des territoires par le Centre National des Arts et Métiers (CNAM) dans le cadre du Plan national Action Cœur de Ville et ainsi reconnu comme Territoire apprenant.

En parallèle, un pôle départemental de formation de la production géré par le GRETA-CFA s'installera prochainement sur le territoire.

A court, moyen et long terme, toutes les structures de formation vont attirer un public scolaire, étudiant et apprenti qu'il conviendra de capter dans nos équipements de lecture publique.

Il est à noter que la Communauté de Communes prend en charge les transports vers la médiathèque de Châteaubriant et vers les autres bibliothèques et médiathèques du territoire quand il y a des actions spécifiques.

Par ailleurs, il faudra veiller à maintenir un accueil privilégié aux usagers des nombreuses structures d'accueil collectif (IME, ALSH, EVS, EHPAD).

I.4 Les principaux acteurs culturels

- La Ville de Châteaubriant gère le **Théâtre de Verre** qui est conventionné avec la Communauté de Communes notamment pour l'organisation de spectacles décentralisés.
- La Communauté de Communes dispose d'un **Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de musique, danse et art dramatique** qui rayonne sur le territoire et qui intervient dans le domaine de la musique sur toutes les écoles du territoire. Le

conservatoire réalise également des interventions en milieu scolaire dans le domaine de la musique dans les 26 communes.

- **Un pôle musical intercommunal** vient d'être créé à Derval qui accueille une école de musique associative Musique aux Champs.
- **Un studio d'enregistrement intercommunal** Aubin d'Son est également mis à disposition de l'association l'Arcel à Saint-Aubin des Châteaux. Il a vocation à accueillir les groupes et artistes amateurs ou professionnels du territoire et au-delà.
- **Au niveau patrimonial**, on trouve du patrimoine sur l'ensemble du territoire. Il est à noter les deux anciennes forges de Sion-les-Mines et de Moisdon-la-Rivière, des châteaux et abbayes (**le château des ducs de Bretagne de Châteaubriant, l'abbaye de la Meilleraye-de-Bretagne**, le château de Caratelle, le château de la Motte-Glain, le château de la Herbretais...), la demeure de René Guy Cadou et le centre-ville historique de Châteaubriant avec le château des ducs de Bretagne, quelques musées (maison Huard, musée Cadou, musée des Forges, musée de la résistance, l'écomusée des fours à chaux, ...), du patrimoine industriel (les Forges de la Hunaudière, la Forge Neuve, les Mines de la Brutz, le Moulin du Pont Godalin...). Une demande de labellisation ville d'art et d'histoire pour la commune de Châteaubriant est en cours de projet.
- Dans le domaine des **arts plastiques** plusieurs lieux proposent des expositions : l'office du tourisme intercommunal, la **salle d'exposition intercommunale à Derval et la galerie 29 intercommunale** qui va ouvrir en novembre 2020.
- **Un cinéma** à Châteaubriant (Emeraude Cinéma)
- **L'atelier intercommunal 25-29** étant un espace dédié à la pratique des arts plastiques et mis à disposition d'associations donnant des cours ou des ateliers dans ce domaine.

I.B UNE VOLONTE D'HARMONISATION

1.1. Les compétences

Dans le domaine culturel, la CCCD agit dans le domaine de la diffusion et des résidences artistiques, du patrimoine, de l'éducation artistique et culturelle, de l'enseignement artistique et de la lecture publique.

Statuts

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Sont considérées d'intérêt communautaire dans le domaine culturel :

- la construction et le fonctionnement des bibliothèques et médiathèques,
- l'organisation et la gestion du réseau de lecture publique,
- l'élaboration d'une programmation culturelle concourant à la promotion des arts,
- le soutien technique ou financier à des programmations, ou événements, culturels ou sportifs, organisés par les communes membres ou par des associations de la Communauté de Communes dès lors que ceux-ci rayonnent à l'échelle intercommunale,
- le soutien à la création et au fonctionnement de locaux spécifiques dédiés à l'expression des artistes et au développement des pratiques amateurs,
- le fonctionnement du conservatoire à rayonnement intercommunal de musique, de danse et d'arts dramatiques et le soutien aux associations gestionnaires d'écoles de musique,
- l'organisation d'interventions sur le temps scolaire favorisant la découverte de la lecture et des arts,
- le soutien financier et technique en faveur des activités de diffusion cinématographique,
- l'acquisition et la mise à disposition d'équipements pour les clubs informatiques associatifs des communes

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a choisi de prendre une **compétence lecture publique complète**.

La Communauté de Communes est le fruit d'une fusion territoriale depuis janvier 2017. De **fait, deux organisations différentes de lecture publique** préexistaient et se sont superposées au moment de la fusion

- la Médiathèque de Châteaubriant et le réseau des 18 bibliothèques des autres communes sur l'ex Castelbriantais
- Un réseau de 7 médiathèques sur l'ex secteur de Derval

Soit trois entités

Les deux organisations communautaires fonctionnaient selon des principes différents qui sont décrits ultérieurement.

Ainsi, l'un des premiers objectifs de cette fusion a été **l'harmonisation et la construction parallèle d'un nouveau projet de lecture publique**. Ces objectifs découlent du projet de territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval voté le 22 février 2018.

1.2 Le Projet de territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval voté le 22 février 2018

Le Projet de territoire voté par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval en février 2018 indique les objectifs à poursuivre dans le domaine culturel. Ainsi pour la partie lecture publique des orientations ont été choisies par les élus et ont orienté l'ensemble des actions et de la réflexion menant à cette proposition de projet culturel et scientifique pour la lecture publique.

Extrait du projet de territoire concernant la lecture publique :

- Après la fusion des deux territoires historiques, **un nouveau projet de lecture publique sera défini à l'échelle du nouveau territoire** en s'appuyant sur les dynamiques partagées par les deux anciennes intercommunalités. Pour cela, la Communauté de Communes organisera une **harmonisation progressive** des animations, de l'accès aux services proposés, de la tarification et des pratiques professionnelles.
- **A terme, le réseau des bibliothèques/médiathèques s'harmonisera sur le territoire avec une structuration par pôle** (par exemple un professionnel pour 2 à 4 équipements) **selon leurs tailles et les fréquentations observées**. Ces professionnels s'adosseront à une **présence bénévole indispensable** au bon fonctionnement, à la dynamique mais aussi à l'ancrage territorial du réseau de lecture. **A l'échelle de bassins de vie, des « têtes de réseau »** permettront de proposer des **amplitudes horaires** étendues qu'il ne sera pas possible de déployer sur l'ensemble des équipements. Cette offre sera alors **complémentaire** et coordonnée avec celles des autres bibliothèques/médiathèques du bassin de vie.
- La Médiathèque de Châteaubriant, par sa dimension et sa fonction de rayonnement, s'inscrira dans une **démarche différente**. La place d'éventuels bénévoles y semble en particulier difficile à valoriser tant les attendus de ce pôle spécifique diffèrent.
- Sur l'ensemble du réseau des bibliothèques/médiathèques, **les équipements devront être pleinement exploités et devenir des lieux de vie, multi culturels et inter générationnels**. Ils pourront accueillir, dans le cadre de conventions, accompagnées ou en autonomie, les activités de centres de loisirs, de périscolaires, d'établissements d'accueils de jeunes enfants, d'assistantes maternelles mais aussi de foyers de vie ou de clubs de seniors. **Les animations proposées dans ces structures illustreront également cette diversité et s'affranchiront des cadres traditionnels**.

Des objectifs transversaux à l'ensemble de la politique culturelle s'appliquent également à la lecture publique et **notamment le développement du numérique** (communication, ressources, équipements, médiation).

1.3 L'environnement institutionnel

- **L'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire)** porte un intérêt particulier à ce territoire et décline ses aides dans le domaine culturel (extension des horaires d'ouverture tenus par des professionnels avec une aide constante entre 60 et 80% du coût supplémentaire non dégressive pendant 5 ans, contrat territoire lecture, aide à la construction et à l'équipement...).
- **La Région des Pays de la Loire** intervient sur la lecture publique : soutien aux manifestations autour du livre de dimension régionale et nationale, aide au patrimoine écrit, aide à la sensibilisation des publics (prix littéraire des lycéens et apprentis des Pays de la Loire).
- **Le Département de Loire-Atlantique** intervient par le biais de la BDLA (formation, accompagnement) et par le dispositif des Projets Culturels de Territoire. Ce dispositif permet de contractualiser entre plusieurs partenaires (Communauté de Communes, Département, DRAC...) sur une stratégie commune en matière de politique adaptée aux particularités du territoire. Il existe dans ce dispositif plusieurs possibilités de financement : aide à l'achat d'un véhicule navette, aide à l'embauche (dégressif pendant 3 ans) de professionnels, aide à l'animation....

1.4 Méthode

a) Démarche de réflexion adoptée pour la mise en place d'un nouveau projet de lecture publique

- **Un travail de construction d'un projet de lecture publique avec pour priorité le service au public a été entrepris dans le respect des orientations du projet de territoire (vu en commission culture, comité consultatif culture, conférence des maires avant validation en conseil communautaire) autour des enjeux suivants :**
 - Structurer l'offre par bassin de vie (cf les objectifs ci-dessus du projet de territoire) pour répondre au mieux aux besoins et aux modes de vie des habitants
 - Développer et élargir les publics
 - Améliorer l'offre globale de service dans un souci d'équilibre territorial et de complémentarité territoriale : horaires d'ouverture hebdomadaires et annuelles adaptées, accès à tout le fond intercommunal, développement du numérique, développement des animations, mise en place d'une politique documentaire....

- Continuer le développement des lieux de lecture publique tout en développant un projet de fonctionnement qualitatif et à la hauteur des investissements réalisés
- **Des réunions de cadrage et de lancement** pour le rappel des objectifs politiques avec la Vice-Présidente à la Culture : comité de réflexion restreint fin juin 2018 et lancement de la réflexion avec l'ensemble des professionnels le 13 septembre 2018
- **Un comité de réflexion restreint** (responsables du Réseau et de la Médiathèque, des co-responsables de la Médiathèque et de la responsable du pôle culture) : des réunions pour réfléchir sur l'organisation globale de la lecture publique.

Une méthode : une réflexion sur un système de projet de lecture publique intégrant tous les équipements (réseaux des bib/médiathèques, Médiathèque de Châteaubriant) basé sur la proposition d'éléments objectifs de différenciation des équipements, d'objectifs opérationnels et de traduction organisationnelle.

- **Un benchmarking** (analyse comparative) avec des échanges avec deux collectivités ayant au moins une partie des problématiques en matière de lecture publique similaire (Communauté de communes du Pays d'Ancenis, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération).
- **Des groupes de réflexion avec tous les professionnels** (hors ceux du comité de réflexion restreint) par thématique (politique documentaire, accueils de classe et de groupe, informatique/logiciel et portail, numérique, animations) : trois réunions par groupe de réflexion (situation actuelle, pistes de réflexion, difficultés possibles)
- **Une rencontre avec la BDLA** (Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique) concernant la question du changement du logiciel et de la politique documentaire
- **Des temps d'échange avec les bénévoles** (une réunion du 2 octobre 2018 sur la refonte du projet de lecture publique à l'échelle intercommunale avec tous les bénévoles des deux réseaux invités et le 18 octobre 2018 avec les bénévoles du Castelbriantais et une réunion en janvier 2020 sur les horaires)
- **Plusieurs rendus de travail intermédiaire** auprès de la Vice-Présidente à la Culture et de la Direction
- **Passage en commission culture le 3 juillet 2020 et au conseil communautaire le 23 juillet 2020**
- **Retours aux équipes professionnelles** de la lecture publique et **rencontre avec les bénévoles** en septembre 2020.

b) Un travail d'harmonisation important de la lecture publique commencé dès juin 2018

Dès 2018, un travail important d'harmonisation a été lancé avec le comité de réflexion restreint.

La gratuité des inscriptions

- **La gratuité des cartes d'inscription et pour tous les supports pour les deux réseaux en janvier 2019 quel que soit le lieu de domiciliation (CCCD ou en dehors)**

Les animations

- **Des animations communes aux deux réseaux**

L'harmonisation progressive s'est construite autour de grands événements depuis juillet 2018 :

- **Des grands événements existants similaires dans le principe mais différents dans les modalités de construction et de fonctionnement** (période, durée...)
 - la Fête des bibliothèques et des médiathèques (2019)
 - les animations de fin d'année regroupées depuis 2018 autour d'une thématique (ex. Noël vert...)

Ces événements ont été harmonisés dans les modalités de fonctionnement.

- **Des événements provenant d'un des 2 réseaux et étendus à l'ensemble du territoire :**
 - Le festival du conte extension à l'ex-Derval et création d'un hors les murs dans le quartier de la Ville aux Roses en partenariat avec le futur centre socio-culturel
 - Le mois du documentaire (valorisation du documentaire autour des livres, des films, de jeux, d'animations...) extension à l'ex-Castlebriantais et à la Médiathèque de Châteaubriant
- L'harmonisation progressive a consisté aussi à développer de **nouveaux événementiels** comme le Printemps des Poètes (interruption du fait de la situation

nationale liée au coronavirus) et va consister à étendre certaines expérimentations (ex la Nuit de la Lecture à la Médiathèque de Châteaubriant)

- **Une homogénéisation de certaines animations** (activités numériques, activités éveil à la lecture, musical et corporel) en cours

Les règles de prêt

- En septembre 2019 une **harmonisation des règles de prêt**

Un nouveau logiciel de gestion

- En septembre 2019 mise en place d'un **nouveau logiciel de gestion des bibliothèques** avec une **nouvelle carte d'inscription** commune à l'ensemble des équipements et **formation** des professionnels et des bénévoles

La communication

- L'harmonisation des événementiels existants s'est doublée d'une **construction d'une communication adaptée** en lien avec le service communication :
 - Conférence et/ou communiqué de presse selon l'importance de l'événement
 - Flyers et affiches
 - Contenus pour le site internet et les réseaux sociaux de la CCCD
 - Sur le portail web de la lecture publique (valorisation des choses communes)
- En septembre 2019 mise en place d'un nouveau **site internet de la lecture publique** accessible à partir du site internet de la communauté de communes

Le service de navette

- En septembre 2019 la création d'un **service de navette commun** aux 26 équipements

Les marchés publics

- Préparation et attribution du **marché du mobilier décembre 2020**

- Préparation et attribution du **marché des documents janvier 2020**

Les accueils de groupe

- Avant la mise en place du nouveau projet de lecture publique, en cours **la réalisation d'un livret école à destination des scolaires avec l'homogénéisation des actions et services proposés**
- Avant la mise en place du nouveau projet de lecture publique, en cours **la réalisation d'un livret (actions et services proposés) concernant les autres accueils de groupe** (médico-social, social, Ephad...)

Le développement numérique

- **Extension des ressources numériques** du réseau de l'ex secteur de Derval à l'ensemble des biblio/médiathèques
- Avant la mise en place du nouveau projet de lecture publique, **la réalisation d'un programme d'action en matière de développement numérique** (création d'un événementiel phare et d'actions annuelles) en cours

Un travail avec l'ensemble des professionnels et des bénévoles

- **Le travail en commun progressif des personnels des différentes entités avec la mise en place de groupe de travail sur 5 axes** (politique documentaire, action culturelle, développement numérique, accueil de groupe, logiciel/informatique/portail)
- **La transformation des groupes de réflexion intégrant les professionnels en groupes de travail dès 2019 – en cours**
- **Intégration des bénévoles des deux réseaux** dans des réunions communes en présence de la vice-présidente à la Culture (échange, participation au projet de lecture publique...)

Tout ce travail d'harmonisation progressive était nécessaire pour la mise en place d'un nouveau projet et il a préparé la mise en place de ce projet en matière de lecture publique.

L'implication consciencieuse des professionnels a été précieuse dans la construction du projet.

II. Les bibliothèques et médiathèques du territoire

1.1 Deux organisations différentes

Du fait de la fusion et de la création de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval deux organisations différentes de lecture publique cohabitent. Des harmonisations importantes entre 2018 et 2019 ont été mises en place. Cela a permis aux équipes de travailler ensemble.

Deux organisations communautaires différentes :

- La Médiathèque de Châteaubriant et le réseau des bibliothèques du Castelbriantais (18 bibliothèques)
- Le réseau des médiathèques du secteur de Derval (7 médiathèques)

Soit 3 entités différentes

Les différences essentielles de structuration sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Médiathèque de Châteaubriant	Réseau des bibliothèques du Castelbriantais	Réseau des médiathèques du secteur de Derval
Nombre	1	18	7
Inscrits (en tout 5 953)*	3026	1 562	1 365
Tenue hebdomadaire des permanences	Uniquement par des professionnels – 31 h semaine	Essentiellement par les bénévoles avec un passage d'une fois par semaine (exception Issé et Moisdon) 113 h semaine dont 57 h avec les professionnels	Toutes les permanences assurées par des professionnels (exception faite des dimanches 4h) soit 61h accompagnées ou non de bibliothécaires volontaires – 65 h semaine en tout
Nombre d'heures annuelles d'ouverture au public	1 571	4412 dont 2 280 heures d'ouverture par les professionnels	3 226 heures dont 3 028 heures d'ouverture par les professionnels

Ouverture pendant les vacances scolaires	Ouverture toute l'année Remplacement l'été par des vacataires	Non présence des professionnels pendant toutes les vacances scolaires (soit environ 17 à 18 semaines) sauf sur Issé et Moisdon Les ouvertures se font par les bénévoles en fonction du planning qu'ils proposent	Présence des professionnels pendant toutes les vacances scolaires, pour l'été un système alterné de fermeture de médiathèques (moyenne de deux semaines par médiathèques)
Bénévoles (nombre) total 240(comptabilisé dans les listes – non conforme au réel)	0	146	94
Professionnels de bibliothèques	11 professionnels	4 professionnels	6 professionnels
Spécificité du travail des professionnels	Professionnels chargé de secteur (jeunesse, adulte, musique...)	3 professionnels ont quasi exclusivement des missions de permanence, de gestion de bibliothèques et d'accueil de groupe (en dehors de l'action culturelle et d'un temps de coordination)	Tous les professionnels ont des missions réseaux : actions culturelles, collections, développement numérique, informatique, formation logicielle, acquisition...)
Temps de travail	alternance entre le lundi et le samedi en jour travaillé	lundi-vendredi sauf pour un agent	mardi-samedi
En cas d'absence	Gestion en interne	Absorption par la Médiathèque de Châteaubriant - mise à disposition de personnel	Système de remplacement par les collègues - 2 absences concomitantes acceptés sur le réseau
WI-FI et équipement informatique	Oui + espace multimédia	Ordinateur dans tous les lieux – WI-FI mais avec code pas ou très peu utilisé	Ordinateur dans tous les lieux – WI-FI dans certains lieux

Fonds Documentaire, prêts et ressources numériques	Médiathèque+ réseau		
	121 244 documents propres		
	12 961 documents de la BDLA		35 007 documents propres
	7 712 documents acquis en 1 an		10 770 documents de la BDLA
	Une navette qui a fait circuler 6 676 documents		2 883 documents acquis en 1 an
	139 606 prêts		Une navette qui a fait circulé 4 140 documents
	Pas de ressources numériques propres		43 505 prêts
			Deux ressources numériques propres

*les chiffres n'étant pas issu des mêmes outils, ils ne sont pas complètement comparables

1.2. Synthèses chiffrées de l'ensemble des équipements de lecture publique du territoire

- **26 bibliothèques /médiathèques**
- **Gratuité pour tous les emprunts** (livres, CD, DVD...) depuis 2019
- **22 professionnels** au service de la lecture publique
- **232 bénévoles/bibliothécaires volontaires**

Il s'agit d'un atout, d'une dynamique importante et d'un engagement fort et essentiel au service de la lecture publique et des habitants du territoire.

- **209 heures d'ouvertures hebdomadaires** dont

31 h Médiathèque de Châteaubriant

113 h pour le réseau du Castelbriantais

65 h pour le réseau du secteur de Derval

- **5 953 inscrits (avec collectivité) ayant réalisé au moins un emprunt dans l'année (2018)**

3 026 inscrits à la Médiathèque de Châteaubriant

1 562 inscrits au réseau du Castelbriantais

1 365 inscrits au réseau du secteur de Derval

- **Beaucoup de lieux n'ont pas d'animations régulières**

Répartition géographique des inscrits



Rapport d'activité CCCD 2018

- Des taux de pénétration en dessous de la moyenne et des rayonnements d'équipement essentiellement communaux

On note des **résultats disparates** avec certains équipements à **faible taux de pénétration**

Le taux de pénétration est une analyse du taux d'inscrits en fonction du nombre de la population (le nombre d'habitants pris en compte est celui de la commune sur laquelle est située la biblio/médiathèque).

Le rayonnement des équipements a été analysé (zone de chalandise soit la zone de provenance géographique des usagers) :

- **la Médiathèque de Châteaubriant a un rayonnement en dehors de sa commune d'implantation et couvre en quelque sorte la première couronne autour de Châteaubriant de l'intercommunalité**, soit les communes les plus proches des 4 secteurs du bassin de proximité de Châteaubriant.
- **La médiathèque de Derval a un rayonnement sur les autres communes situées à proximité**

Les autres biblio/médiathèques ont un rayonnement quasiment exclusivement communal, ils ne rayonnent pas de manière significative au-delà de leur **commune d'implantation** (à savoir qu'il n'y a pas d'inscrits venant d'autres communes).

Pour la Médiathèque de Châteaubriant et celle de Derval, le taux de pénétration a été aussi analysé en fonction de la population communale (afin de ne pas compter deux fois la population des communes environnantes, mais qui tient un peu artificiellement le taux de pénétration plus important).

La moyenne du taux de pénétration est de 12 % contre 16% en France et 18% en Loire-Atlantique.

- **Une fréquentation et des taux d'emprunt disparates**

Il est à noter que les équipements fonctionnent de manière très différente.

Il est difficile d'obtenir des chiffres reflétant la réalité de ce qui se passe en biblio/médiathèque. En effet, en dehors de la médiathèque intercommunale de Châteaubriant, les autres lieux ne bénéficient pas de comptage automatique des usagers (une procédure de comptage ponctuelle sera mise en place dans le projet). Certains lieux ont l'habitude de noter à la main la fréquentation des lieux, mais ils sont peu nombreux et sont source d'erreur du fait d'un comptage manuel et d'une multiplicité d'intervenants (professionnels, équipe de bénévoles).

Il faut **différencier la notion de « fréquenteur » et d'emprunteur** en lecture publique. En effet, de plus en plus (et notamment dans les établissements de taille importante), le public

peut venir uniquement pour travailler, consulter ou participer à des activités sans emprunter de document en parallèle.

Malgré tout, le nombre de prêts donne une indication assez importante de la fréquentation réelle des bib/médiathèques et ce d'autant plus que, sur le territoire, peu de bibliothèques et de médiathèques offrent des espaces de convivialité ou de travail (tables et chaises) conséquents.

C'est donc le critère qui a été retenu pour mesurer l'efficacité des plages d'ouverture et la fréquentation de ces lieux.

Une fois toutes ces précautions évoquées et au regard du tableau du nombre de prêts annuel en annexe, on se rend compte des différences de fréquentation des plages d'ouverture

On peut constater la **faible fréquentation** de certains lieux

Les constats suivants concernant les plages d'ouverture s'imposent :

- **Des plages d'ouverture ne fonctionnant pas** (cf le tableau des règles de prêt) ;
 - **Des plages d'ouverture non régulière ou inférieures à deux heures** (durée minimale pour rendre efficace une permanence) ;
 - **Des plages non couvertes sur une partie du territoire ;**
 - **Des horaires d'ouverture au grand public réduits** sur une partie du territoire (fonctionnant majoritairement sur la base du bénévolat) ;
 - **Peu d'ouvertures globalement sur le samedi et en nocturne** (à partir de 18h30) ;
 - Des ouvertures du **dimanche** qui fonctionnent très bien sur tout le territoire.
- **Un fort accueil des scolaires** du premier niveau (10 456 passages en 2019) et moins d'accueil des lycéens et des collégiens (779 passages).

1.3. Plusieurs critères ont été analysés en 2018 pour avoir une vue territoriale à l'échelle des 26 communes

Cette analyse globale se base sur des critères construits entre l'État et les BDP (Bibliothèques départementales de prêts) cf le tableau ci-dessous. Cela permet d'avoir une analyse à l'échelle territoriale des services (espace, documentaire, professionnel) proposés à travers quatre critères : les surfaces des lieux proposés, les crédits d'acquisition des documents, le personnel mis à disposition et les heures d'ouverture au public.

Caractéristiques	Bibliothèques			Points d'accès	
	Bibliothèques niveau 1(*)	Bibliothèques niveau 2	Bibliothèques niveau 3	Points lecture	Dépôts
Crédits d'acquisition tous documents	2 €/habitant	1 €/habitant	0,50€/habitant	2 ou 3 critères de niveau 3 sont respectés	Moins de 2 critères de niveau 3 sont respectés
Ouverture au public	Au moins 12 h/semaine	Au moins 8 h/semaine	Au moins 4 h/semaine		
Personnel(**)	1 agent cat. B filière culturelle pour 5 000 h. 1 salarié qualifié pour 2 000 h.	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés		
Surface	Local réservé à usage de bibliothèque d'au moins 100 m ² et 0,07 m ² par habitant(***)	Au moins 50 m ² et 0,04 m ² par habitant	Au moins 25 m ²		

(*) Les bibliothèques de niveau 1 correspondent aux normes de l'État.

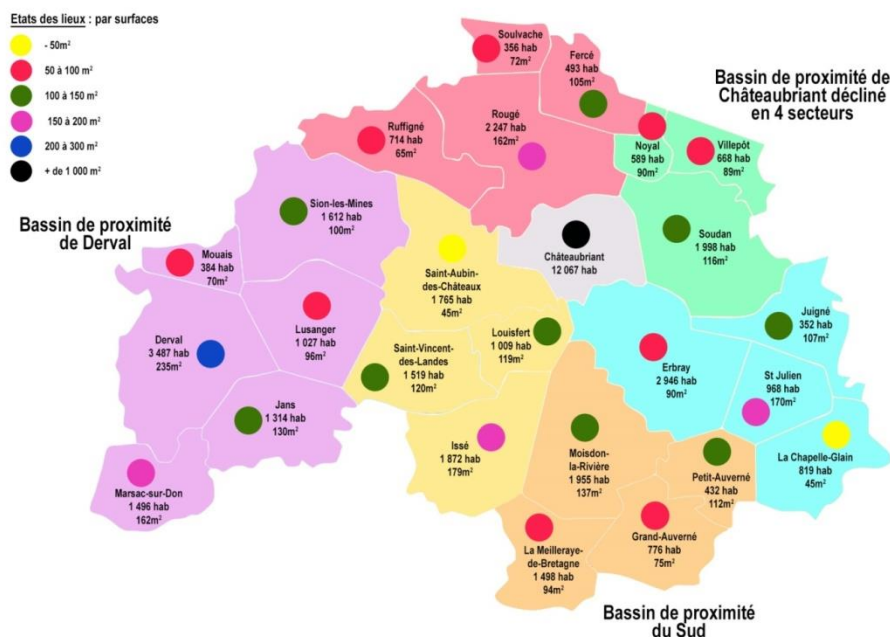
(**) Salarié qualifié : DUT ou DEUST Métiers du livre, titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF, BEATEP médiateur du livre ou cycle de formation de base dispensé par une BDP.

Un plein temps à partir de 5 000 habitants, un mi-temps de 2 000 à 4 999 habitants, un tiers-temps en dessous de 2 000 habitants.

Bénévole qualifié : Titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF ou cycle de formation de base dispensé par une BDP.

(***) 0,015 m² par habitant pour les villes de plus de 25 000 habitants.

le critère des m²

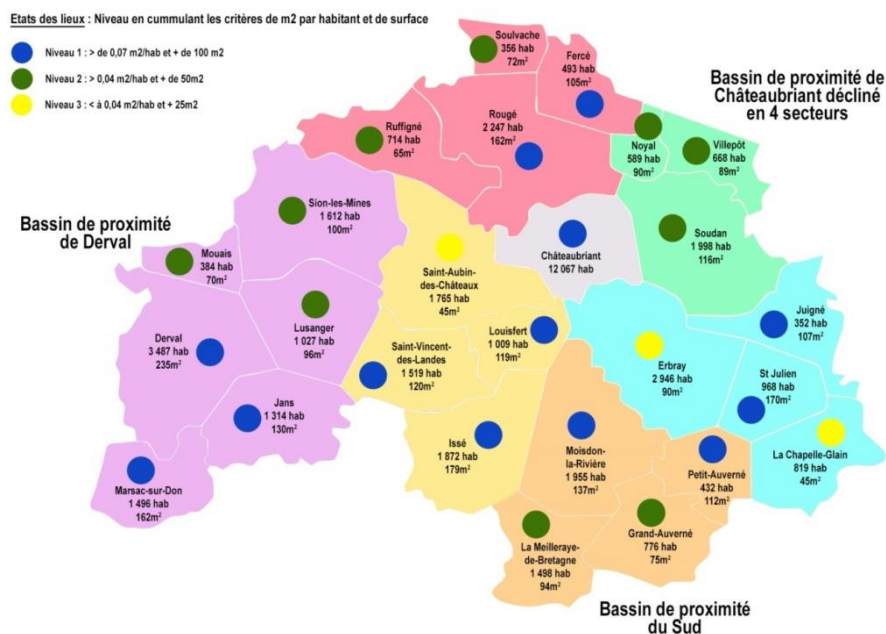


Points essentiels à retenir :

- Une bonne couverture du territoire
- 2 bibliothèques de moins de 50 m²
- 9 bibliothèques/médiathèques entre 50 et 100 m²
- 9 bibliothèques/médiathèques entre 100 et 150 m²
- 4 bibliothèques/médiathèques entre 150 et 200 m²
- 1 médiathèque entre 200 et 300 m²
- 1 Médiathèque de plus de 5 000 m²

NB : ce critère est intéressant mais une analyse complémentaire par m² par habitant est nécessaire pour analyser le rayonnement.

Critère du m² cumulé avec le m²/habitant (critère DRAC et ADBDP)



Points essentiels :

3 bibliothèques niveau 3

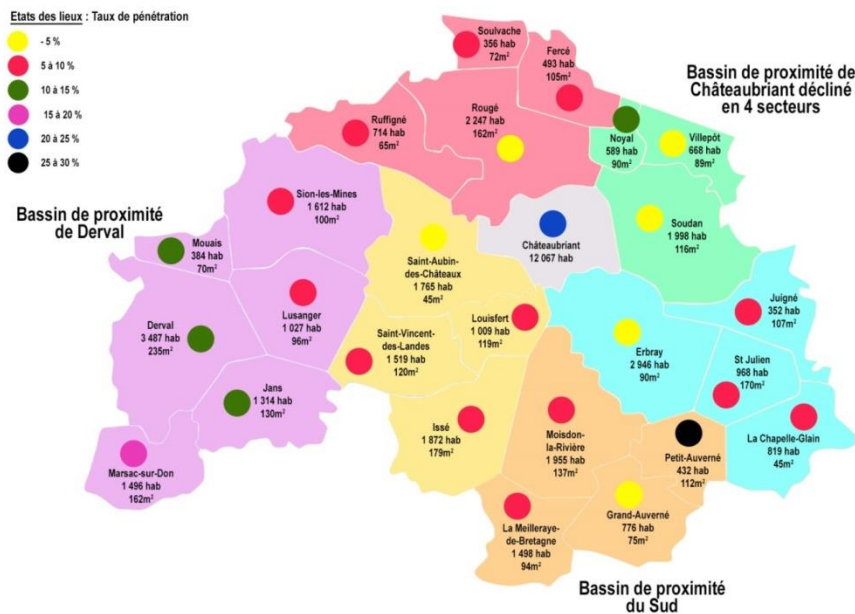
10 biblio/médiathèques niveau 2

13 biblio/médiathèques niveau 1

Critère du nombre d'heure d'ouverture

- Il est à noter que seulement 6 biblio/médiathèques sont d'un même niveau concernant les m² par habitants et le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire (les 20 autres ne sont pas concernés) : une faible adéquation entre la capacité de rayonnement de l'équipement et le service en terme d'ouvertures proposées au public.
- Le critère des heures d'ouverture joue de manière importante

Critère du taux de pénétration

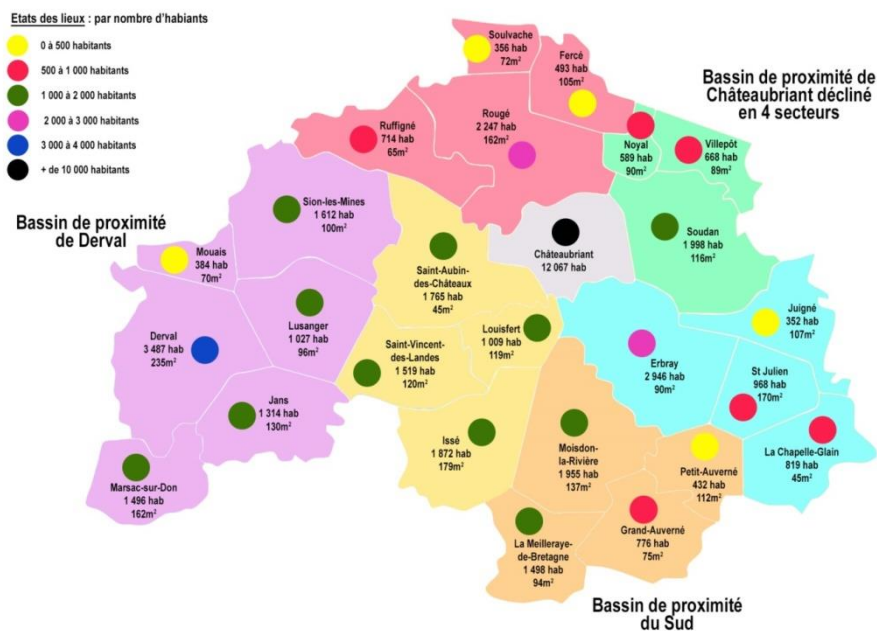


Points essentiels à retenir :

- 4 biblio/médiathèques présentent un taux de pénétration entre 10% et 15%
- 1 biblio/médiathèques entre 15% et 20%
- 2 biblio/médiathèques sont supérieures à 20%.

Il y a un attrait pour l'équipement car 5 sont de niveau 1 et 2 de niveau 2.

Critère du nombre d'habitants



1.4. Une politique d'équipement ambitieuse visant à proposer une biblio/médiathèque intercommunale sur chaque commune

Une politique d'équipement volontariste des deux anciens territoires, poursuivie par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval : construction actuelle de la médiathèque de Soudan et de la bibliothèque de Noyal-sur-Brutz (ouverture septembre 2020), lancement du choix du maître d'œuvre pour la médiathèque de Saint-Vincent-des-Landes (ouverture septembre 2021) et lancement d'une étude de programmation pour la future bibliothèque de Saint-Aubin des Châteaux (ouverture 2022).

Cette politique d'équipement a consisté à pourvoir chaque commune d'une biblio/médiathèque.

Nota Bene : une biblio/médiathèque est fréquentée pour un ensemble de raisons souvent concomitantes : la qualité de la politique documentaire et donc du fonds de documents proposés à l'emprunt tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, les animations proposées, les services proposés, la qualité de l'accueil et du conseil, l'adaptation des horaires d'ouverture au rythme de vie des usagers...

III. La proposition du futur projet de lecture publique

A. Le projet et ses objectifs

1.1 Genèse du projet

Le projet est né de la création d'un nouveau territoire communautaire suite à la **fusion territoriale** et cela a nécessité l'élaboration d'un **nouveau projet de lecture publique adapté à ce territoire**. Les objectifs généraux du projet se sont retrouvés dans le projet de territoire mais également dans le schéma de cohérence territoriale.

La Communauté de Communes souhaite aujourd'hui affirmer son rôle dans le domaine de la Lecture Publique en combinant l'égalité territoriale en termes d'équipement (bibliothèques, médiathèques) et en proposant **une équité des services proposés sur l'ensemble du territoire**. Les bibliothèques/médiathèques sont des **lieux de culture** mais aussi de **formation** et d'**autoformation, d'information** et des **lieux de vie** notamment sociale. Les services proposés devront tenir compte de tous les habitants qui doivent pouvoir accéder de manière équitable aux lieux et aux services proposés.

Un projet de lecture publique prend donc en compte les aspects d'aménagement du territoire, des bassins de vie, d'attractivité, de lien avec les structures d'accueil et aussi les caractéristiques de la population globale.

Cette fusion territoriale a été l'occasion pour les décideurs (élus), les professionnels et les bénévoles de **repenser en profondeur l'offre et ses accès, pour répondre aux attentes d'un public dont les pratiques culturelles, sociales et de loisirs, ont fortement évolué**.

1.2 Objectifs généraux du projet

Un objectif majeur : le développement d'un service de lecture publique adapté aux besoins des habitants (horaires, offre documentaire, offre numérique, lieu culturel et de rencontre...) et d'une offre culturelle et d'une offre de services dans chaque commune équitable territorialement.

Pour se faire, **l'ensemble des services doivent être proposés simultanément : des horaires et des périodes d'ouverture adaptés, une action culturelle qualitative et**

accessible, l'accès réel à un fond intercommunal , une politique documentaire adaptée au territoire et un développement de l'accès et de la médiation au numérique.

Le projet se base sur une coopération renouvelée entre les professionnels et les bénévoles. Cette complémentarité est essentielle. Les bénévoles sont des acteurs indispensables du réseau de lecture publique.

Les bénévoles gèrent directement des permanences, accueillent le public, font de la gestion de bibliothèques, participent aux désherbages, à l'acquisition de documents et à leurs rangements, aux inscriptions des usagers, aux accueils de classes et d'autres groupes, à l'organisation et à l'animation des lieux, à la création et à la mise en place d'actions culturelles ou autres, et à la réflexion globale sur la lecture publique. Ils bénéficient de formation et d'un statut du bénévole défini dans les chartes existantes.

Une part de liberté importante pour les bénévoles (tenue de permanence, gestion de certaines animations, participation aux suggestions d'achat et d'animation...) **dans le cadre de la mise en place du projet intercommunal de lecture publique est souligné** et sera **accompagné par un encadrement professionnel plus important** permettant le développement des animations, le développement d'une politique documentaire, le suivi et la médiation de nouveaux services (numérique...), un développement conséquent des heures d'ouverture à l'année.

1) Premier objectif : la recherche d'une équité territoriale dans les services proposés

Il s'agit donc de proposer un même service général en tenant compte des spécificités territoriales. Tous les habitants doivent bénéficier du même service et pouvoir y accéder quel que soit leur lieu de résidence.

Pour rappel : il existe une égalité territoriale des équipements.

Il convient donc d'offrir un **service équivalent** en lecture publique sur l'ensemble de ce territoire en prenant en compte la question de la mobilité et l'importance de jouer sur une complémentarité d'équipements entre la Ville centre et les bassins de proximité (bassin de proximité de Derval, bassin de proximité du sud, 4 bassins de proximité secteur de Châteaubriant).

Les biblio/médiathèques sont situées dans le centre-ville ou à proximité immédiate ce qui questionne également sur le rapport qu'ont les habitants qui sont en périphérie de ces communes.

Ainsi, une bibliothèque dans un bassin de proximité va avoir un rôle central à jouer et notamment un **rôle de proximité culturelle et de poursuite du lien social**.

Dans la ville-centre, ce rôle existe également et sera renforcé en prenant en compte la complémentarité avec d'autres équipements structurants sur la Ville.

Il s'agit d'animer de manière pérenne et régulière le territoire. Dans ce but, à l'échelle d'un territoire de 26 communes, la CCCD a décidé d'organiser la lecture publique **autour de pôles structurants basés sur des bassins de vie pour la proximité** tout en ayant un **projet de lecture publique fort et porteur au niveau des objectifs avec une collaboration entre professionnels et bénévoles structurante à l'échelle de toute l'intercommunalité**.

Pour atteindre une plus forte équité territoriale, le projet de territoire avait choisi d'organiser la présence des professionnels par bassins de vie/pôle

La gratuité du réseau et l'emprunt élargi des collections est à considérer comme un facteur favorisant un meilleur accès des publics.

2) Deuxième objectif : développement des publics et des services proposés

Il existe **différents publics**, à commencer par les publics existants, dont il convient de **renforcer l'adhésion et la fidélité**, et les publics absents dont il convient de **développer l'accès**.

A l'intérieur de ces strates, différents publics existent :

- les familles
- les jeunes
- les étudiants
- les actifs qui travaillent sur le territoire
- les actifs qui travaillent en dehors du territoire
- les non actifs (en recherche d'activité, en retraite, personnes au foyer...)

La mobilité est un enjeu important : l'organisation par bassin de vie est privilégiée ainsi que le développement de services à distance et l'innovation, via la généralisation du portage à domicile.

Du fait du contexte démographique, les familles s'imposent comme un public important. Néanmoins, d'autres publics sont aussi à prendre en compte comme les non actifs qui n'ont pas toujours accès à ces services du fait d'un problème de mobilité. Il s'agit d'un véritable enjeu.

L'ensemble des problématiques relevant du handicap doit être pris en compte au niveau de l'accueil, de la conception architecturale et organisationnelle des lieux, de l'accessibilité des collections et des services et de l'aide apportée aux personnes en situation de handicap.

Il convient donc de faire des choix d'action en fonction de ces publics en **développant la visibilité et l'accessibilité des biblio/médiathèques via leurs collections, leurs services et leurs horaires : soit aussi leur « image ».**

L'identification et la visibilité du réseau et des lieux est à développer. Les outils de communication doivent être utilisés en ce sens et en synergie.

L'image traditionnelle de la bibliothèque doit évoluer pour laisser la place à une image plus moderne (celle de la médiathèque) : celle d'un lieu convivial, d'action et de **rencontre sociale** pour tous et où **le numérique prend un essor raisonné et accompagné.** L'animation, les actions engagées, les pratiques et leur développement participent également à cette dynamique.

Il convient de développer des choix d'actions, la visibilité et l'accessibilité des biblio/médiathèques tout en offrant une offre structurée autour de bassin de vie et en développant le service de navette pour l'accès de tous à l'ensemble du fond.

Les publics potentiels sont divers. Il convient de les repérer et de leur proposer des horaires, des services et des actions et animations adaptées répondant à leur diversité et à leurs attentes. Il en est de même pour l'attractivité et le libre accès des collections et des ressources numériques. Les services proposés, l'attractivité des lieux et le développement du service de navette doivent permettre de développer les publics.

3) Troisième objectif : développement de nouvelles fonctionnalités au sein de ces équipements afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la population

Les besoins identifiés sont :

- Les difficultés de mobilité
- L'accès à des plages horaires adaptées
- Des documents à consulter ou à emprunter correspondant aux besoins
- Le développement du numérique et de ses services afin de réduire la fracture numérique et de préparer l'avenir numérique
- L'importance d'avoir des lieux culturels de proximité
- La réponse aux besoins de formation et d'information en désacralisant le savoir
- la mise en contact du public avec **l'ensemble des formes d'expression artistique** (passées, modernes et contemporaines) sans exclusion ainsi qu'à la découverte des pratiques créatrices dans tout le spectre de leur diversité.

Des partenariats d'action doivent donc être engagés avec d'autres acteurs (associatifs, institutionnels...), des créateurs (écrivains, artistes, artisans d'art...) et des acteurs individuels (chercheurs, autres...).

Ouvrir les lieux à des partenaires extérieurs et créer des espaces d'échanges permettant aux médiathèques d'être participantes de la vie locale.

Les actions engagées auprès des publics doivent être pensées, structurées, adaptées, accessibles et médiatisées.

Les biblio/médiathèques se doivent **d'être des lieux culturels, des lieux vivants et d'action.**

Les biblio/médiathèques, par leur réseau et leur potentiel d'action, contribuent, à leur niveau, à la **formation initiale et continue** des publics à tous les âges de la vie.

Elles sont facteurs d'évolution et de développement personnel.

L'accès facilité à l'information (technique, médiatique, scientifique, sociale et culturelle) est une nécessité. La médiathèque est aussi un lieu de formation. **Des partenariats** avec des acteurs locaux ou régionaux et des **actions spécifiques** d'animation, de médiation et de rencontres sont à mettre en place tant auprès des publics que des professionnels. Le développement des documentaires doit être aussi pensé en ce sens.

L'accès à la culture dématérialisée et numérique doit se poursuivre et s'amplifier afin de réduire la fracture numérique : postes fixes et supports nomades sont des atouts précieux, la médiation un service indispensable et les ressources seront à développer.

1.3 Objectifs opérationnels du projet

Les objectifs opérationnels du projet vont permettre de développer les objectifs généraux décrits précédemment. Ces objectifs sont les suivants :

- **Un objectif de taux de pénétration serait d'arriver à **20%** sur l'ensemble des équipements avec une bonne répartition des inscrits sur le territoire et un développement des inscrits actifs et de la fréquentation (un « fréquenteur » peut n'être ni un inscrit ni un emprunteur)**
- **Augmentation des horaires d'ouverture hebdomadaires et surtout annuels et des périodes d'ouverture des lieux via le développement de la présence professionnelle (homogénéisée sur l'ensemble du territoire et sur toutes les périodes notamment les vacances scolaires) : complémentarité territoriale, complémentarité temporelle et adaptation à tous les publics (actifs, non actifs, enfants, adolescents...).** **Le développement hebdomadaire tient compte d'une complémentarité territoriale des horaires par bassin**

- **Objectif pour septembre 2022 : 9 849 heures annuelles avec les plages bénévoles existantes soit près de 10 000 heures annuelles et à 12 397 heures (+38.8%) avec des plages bénévoles supplémentaires (74.4%)**

Sur chaque bassin, pendant les périodes de vacances, il y aura des ouvertures différenciées des équipements dans un souci de complémentarité territoriale.

- **Un travail de complémentarité des horaires bénévoles et professionnels est à réaliser** afin d'avoir une **visibilité** et **lisibilité** auprès du grand public : une orientation et un développement des plages d'ouverture des professionnels est à prévoir progressivement au fur et à mesure de l'avancée du projet.

Une action plus affinée par bassin devra être construite pour tenir compte d'une progressivité (mobilisation des bénévoles pour l'ex-secteur de Derval, mobilisation des bénévoles sur des plages plus problématiques comme le samedi après-midi...).

- Développement de la fréquentation des bibliothèques (**objectif quantitatif 25 % de la population à 5 ans** – évaluation par période) et développement et diversification des publics – ce développement nécessite le développement simultané de tous les services suivants
- **Développement de l'accès aux ressources documentaires** : favoriser le taux de rotation des ouvrages et le déplacement des collections (avec la mise en place au final d'un fond tournant).
- **Adaptation du fond intercommunal** (livres, CD, DVD, revues...) aux besoins du territoire et tournant sur le territoire (en déplaçant la notion de collection attachée à un lieu)
- **Développement numérique** : acquisition de ressources et de supports, développement de la médiation, animations numériques (avec un temps fort), développement des compétences des bibliothécaires (professionnels et bénévoles) – objectif global de transition numérique
- **Développement et diversification de l'action culturelle** : des animations à différents niveaux (territoire intercommunal, bassin de vie et local) pour toucher tous les publics et faire vivre les bassins - Diversité : ateliers manuels, spectacles, lectures, concerts, conférences...
- **Développement des partenariats locaux** (structures éducatives, maisons de retraites...) et des accueils de groupe et notamment des accueils de classe en proximité (créneau en fonction de la population scolaire)

B. le fonctionnement de la lecture publique

Cette partie va permettre de détailler l'organisation territoriale, base du projet, mais aussi les lignes directrices en matière de collection, d'action culturelle, de développement numérique, d'accueil de groupe, de service proposés et d'organisation en termes de coopération entre les professionnels et les bénévoles, d'outils, de locaux, de conditions d'accès, de budget, de pilotage et de communication du projet.

1.1 Une organisation territoriale

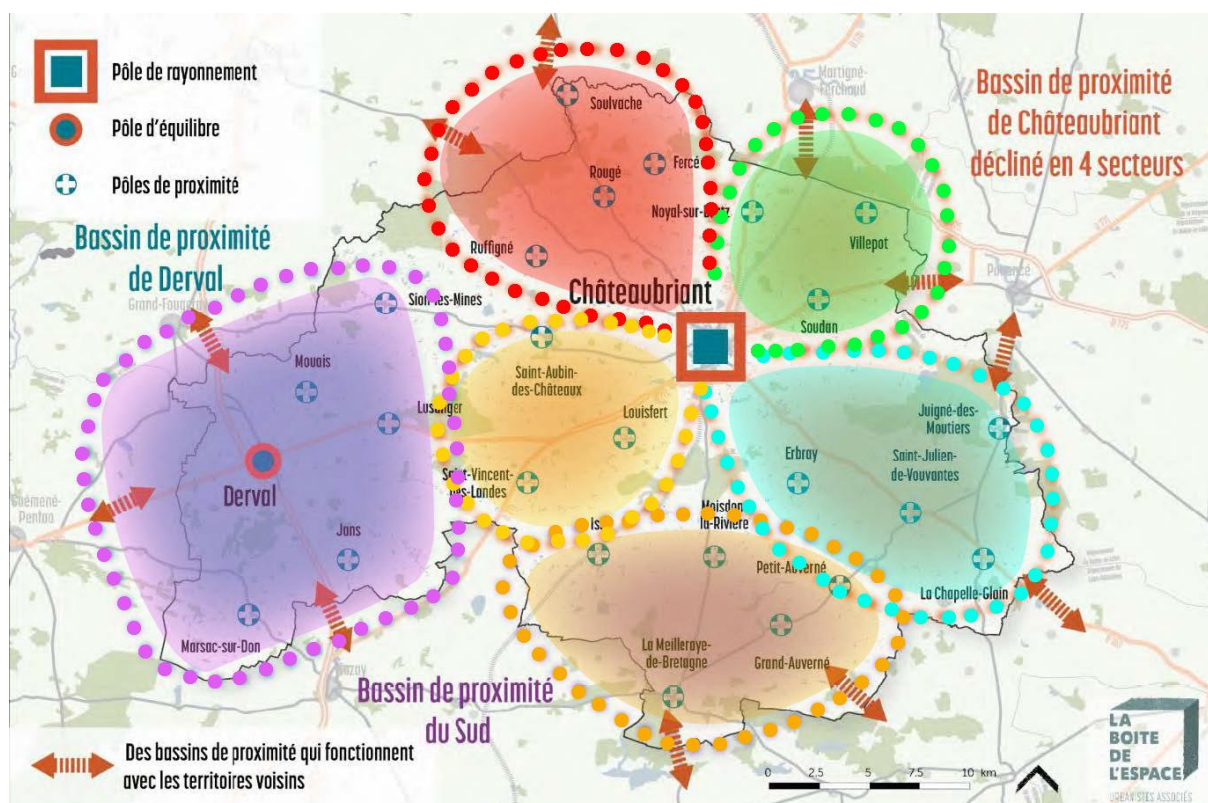
L'organisation territoriale sur laquelle se base ce projet est le bassin de vie. Cette organisation repose sur une classification des équipements existants et sur un service essentiel pour le public : les horaires d'ouverture.

a) Une organisation par bassin de vie/pôle

Dans le cadre du projet de territoire, il a été acté une **organisation de la lecture par bassin de vie** conformément aux objectifs du SCOT (cf carte ci-dessous).

Elle permettra d'avoir une **proximité développée**. **L'ensemble des règles et des grands objectifs de la lecture publique seront traités** au niveau de la Communauté de Communes puis déclinés par bassin de vie.

La lecture publique s'organisera donc autour de 6 bassins de vie qui constitueront le réseau et de la Médiathèque intercommunale de Châteaubriant qui conserve une place spécifique en tant qu'équipement d'une taille importante situé dans la ville centre.



Les bassins de vie/pôle ont été adaptés afin de les équilibrer en fonction du nombre de biblio/médiathèque. Chaque bassin de vie s'organise autour de **4 à 5 équipements**.

Il est à noter qu'un équilibre entre les bassins est nécessaire pour permettre **une présence professionnelle sur tout le territoire** (organisation en découlant : temps de déplacement, remplacement en cas d'absence, gestion d'une ouverture plus importante sur l'ensemble du réseau...)

La répartition par bassin/pôle est la suivante :

Bassin de proximité sud : La Meilleraye-de-Bretagne, Grand-Auverné, Moisdon-la-Rivière, Petit-Auverné

Bassin de proximité de Châteaubriant secteur 1 : La Chapelle-Glain, Juigné-des-Moutiers, Erbray, Saint-Julien-de-Vouvantes

Bassin de proximité de Châteaubriant secteur 2 : Saint-Aubin-des-Châteaux, Saint-Vincent-des-Landes, Louisfert, Issé

Bassin de proximité de Châteaubriant secteur 3 : Soudan, Villepôt, Fercé, Noyal-sur-Brutz

Bassin de proximité de Châteaubriant secteur 4 : Rougé, Ruffigné, Sion-les-Mines, Soulvache

Bassin de proximité de Derval : Derval, Lusanger, Marsac-sur-Don, Mouais, Jans

Médiathèque de Châteaubriant

Il y a donc 7 entités (le Réseau avec ces 6 Pôles et la Médiathèque de Châteaubriant) pour un même projet de lecture publique.

Une différenciation des équipements pour une proximité territoriale renforcée

Les équipements seront différenciés afin de répondre aux objectifs généraux du projet.

- Le projet de lecture publique : **une réflexion sur les offres par typologie d'équipement**

- **Une différenciation sur plusieurs niveaux :**
 - **Des périodes d'ouverture complémentaires par bassin/pôle**
 - Des **services complémentaires** par bassin/pôle
 - **L'importance de la présence des professionnels variera** en fonction de la hiérarchisation des bâtiments
 - **Le rapport professionnels/bénévoles** recentré autour du bassin de vie
 - **Les animations** (plusieurs niveaux : locales, bassin de vie, réseau)
 - **Les fonds documentaires** (présentation, accès, consultation, prêt)
 - **Budget identifié par bassin** (acquisition, animation)

Le critère de la différenciation sera notamment celui du nombre d'habitants afin d'atteindre l'équité territoriale.

Le critère du nombre d'habitants a été pondéré en fonction de certains autres critères : les distances kilométriques entre équipements, la distance avec la Médiathèque de Châteaubriant, les m²...

- Une classification et une complémentarité des équipements s'avèrent ainsi nécessaires pour apporter un service homogène à la population en fonction du nombre d'habitants par commune

- **La classification suivante est proposée :**

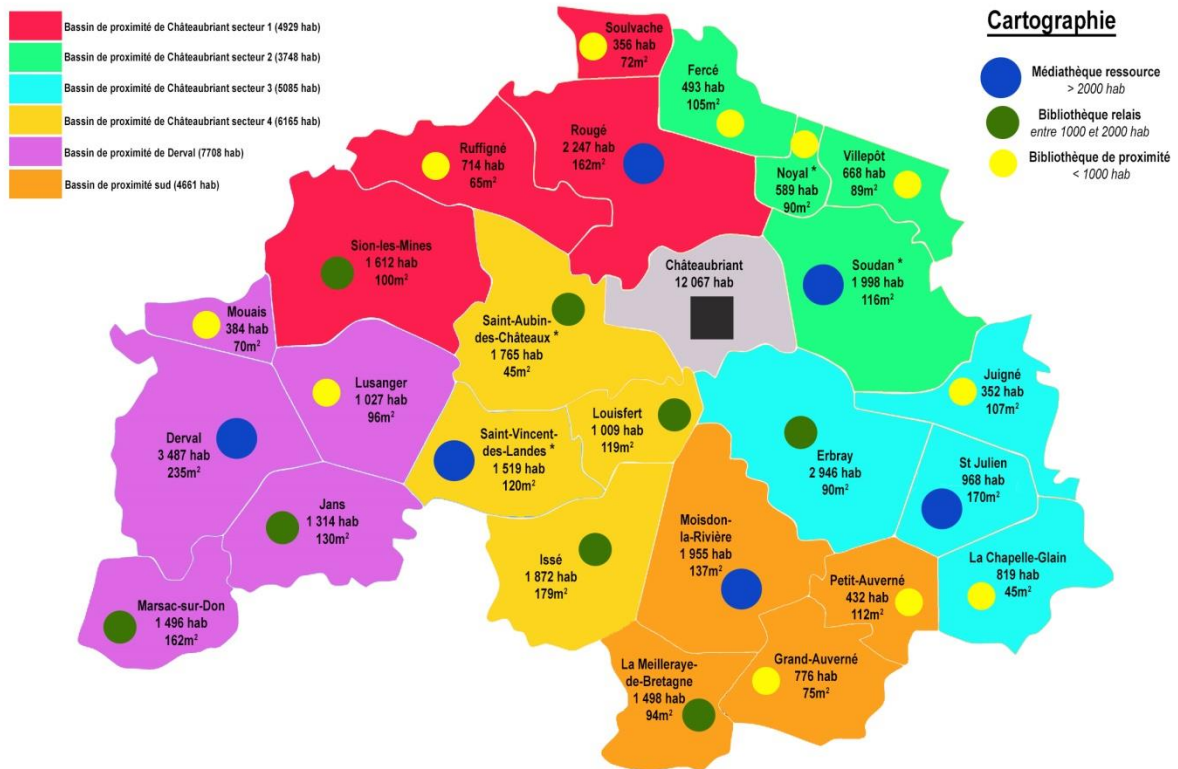
- Médiathèque ressource (« tête de réseau » au niveau des bassins de vie : cf projet de territoire) : communes de plus de 2 000 habitants
- Bibliothèque relais : communes entre 1 000 et 2 000 habitants
- Bibliothèque de proximité : communes de moins de 1 000 habitants

Tableau de la classification

	Nombre d'habitants	m ²	Typologie par habitant	pondération	Nombre d'heures d'ouverture actuelles	Nombre d'heures d'ouverture tenues par des professionnels
Châteaubriant	12 067	5376			31	31
Bassin de proximité de Chateaubriant secteur 1						
Rougé	2247	162	Médiathèque ressource		6,5	2
Sion-les-Mines	1612	100	Bibliothèque relais		11	9
Ruffigné	714	65	Bibliothèque de proximité		7,5	2
Soubache	356	72	Bibliothèque de proximité		4,5	3
Total	4929	399			29,5	16
Bassin de proximité de Chateaubriant secteur 2						
Soudan	1998	116	Médiathèque ressource		5	1,5
Villepôt	668	89	Bibliothèque de proximité		5	2
Noyal sur Brutz	589	90	Bibliothèque de proximité		4,5	3,5
Fercé	493	105	Bibliothèque de proximité		5,5	2,5
Total	3255	295			20	9,5
Bassin de proximité de Chateaubriant secteur 3						
Saint-Julien-de-Vouvantes	968	170	Médiathèque ressource	x m ² (+100 m ²) + éloignement par rapport à la Médiathèque de Châteaubriant	5	1,5
Erbray	2946	90	Bibliothèque relais	Proximité par rapport à la Médiathèque de Chateaubriant et -100 m ²	6,5	2
Chapelle Glain	819	45	Bibliothèque de proximité		4,75	3,5
Juigné-des-Moutiers	352	107	Bibliothèque de proximité		6,25	5,25
Total	1171	152			22,5	12,25
Bassin de proximité de Chateaubriant secteur 4						
Saint-Vincent-des-Landes	1519	120	Médiathèque ressource	en prévision - pondération car éloignement de la Médiathèque de Châteaubriant et éloignement de Moisson (médiathèque ressource)	7	7
Saint-Aubin-des-Châteaux	1765	45	Bibliothèque relais	en prévision	5	2
Louisfert	1009	119	Bibliothèque relais		7	3
Issé	1872	179	Bibliothèque relais		10,5	9
Total	6165	463			29,5	21
Bassin de proximité sud						
Moisson la Rivière	1955	137	Médiathèque ressource		11	8
Meilleraye-de-Bretagne	1498	94	Bibliothèque relais		5,5	2
Grand-Auverné	776	75	Bibliothèque de proximité		5	2
Petit Auverné	432	112	Bibliothèque de proximité		8	2
total	2706	281			29,5	14
Bassin de proximité de Derval						
Derval	3487	235	Médiathèque ressource		18	18
Jans	1314	130	Bibliothèque relais		9	9
Marsac-sur-Don	1496	162	Bibliothèque relais		11	9
Lusanger	1027	96	Bibliothèque de proximité	moins de 100 m ² (dont une partie non accessible) et juste 1027 habitant	6	5
Mouais	384	70	Bibliothèque de proximité		3	3
Total	7708	693			47	44
Total général	38 001	7 659			209	147,75
	Médiathèque ressource		plus de 2000 hab			
	Bibliothèque relais		entre 1000 et 2000 hab			
	Bibliothèque de proximité		moins de 1000 hab			

Cartographie de la hiérarchisation des équipements

Carte simplifiée



* bibliothèques/médiathèques en cours de construction ou en projet



➤ Services rendus selon la catégorie d'équipement

Une offre minimale sera faite sur l'ensemble des équipements, elle correspond à ce qu'on trouve en bibliothèque de proximité

Médiathèque Ressource (« tête de réseau » par bassin de vie)

- 490 h d'ouverture annuelle en moyenne par un professionnel
- 10h d'ouverture par un professionnel avec des plages de minimum deux heures – Exceptions : 12h pour la Médiathèque de Derval (2nde commune en nombre d'habitants du territoire et pour la Médiathèque de Saint-Vincent-des-Landes si aide de la DRAC à la construction)
- Places assises confortable + tables de travail
- Développer l'accessibilité intérieure et la convivialité
- Au minimum trois postes informatiques accès internet et au catalogue et une possibilité d'impression pour les usagers
- Un accès aux quotidiens/revues
- Fonds livres/ CD/DVD/Revue/jeux vidéo (fonds animation)

- Accueil de scolaires et de groupe : prêt/retour et visite découverte pendant les temps d'ouverture au public, projets co-construits et projets de la collectivité
- Espace d'animation tout support (atelier, exposition, spectacle petite forme, projection...)

Bibliothèque relais

- **294h d'ouverture annuelle en moyenne par un professionnel**
- 6h d'ouverture par un professionnel avec des plages de minimum deux heures
- Places assises confortables + tables de travail
- Développer l'accessibilité intérieure et la convivialité
- Deux postes informatiques d'accès au catalogue et à internet
- Un accès au quotidien/revue
- Fonds livres/ CD/DVD/Revue accessible par navette
- Accueil de scolaires et de groupe : prêt/retour et visite découverte pendant les temps d'ouverture au public, projets co-construits et projets de la collectivité
- Animations de petite forme

Bibliothèque de proximité (une offre de base pour les trois niveaux)

- **98h d'ouverture annuelle en moyenne par un professionnel**
- 2h d'ouverture par les professionnels avec des plages de deux heures (**A l'heure actuelle** c'est ce qui se fait au minimum sur le réseau en dehors des périodes de vacances scolaires)
- Places assises confortables
- Développer l'accessibilité intérieure et la convivialité
- Une poste informatique d'accès au catalogue et à internet
- Des livres en consultation - les CD/DVD/revues accessibles par navette
- Accueil de scolaires et de groupe : prêt/retour et visite découverte pendant les temps d'ouverture au public (possibles interventions directes du professionnel en classe)
- Accessibilité (refaire les points sur l'aménagement et la circulation et l'extérieur (ouverture))

➤ **Une organisation à plusieurs niveaux pour un projet de lecture publique à l'échelle du territoire**

Un projet de lecture publique globale pour l'ensemble des 26 équipements basés sur de grands objectifs (action culturelle, développement numérique, politique documentaire, accueil de groupe, communication...)

Par bassin de vie, seront traités :

- **La complémentarité des horaires et des périodes d'ouverture** (hebdomadaire et annuelle incluant les périodes de vacances)

- **La complémentarité de la présence des professionnels** (accrue en fonction de la typologie des équipements liée au nombre d'habitants) **et des bénévoles**
- **L'accompagnement des bénévoles (à long terme équipe de bénévole par bassin – à court et moyen terme référent bénévole par bib/médiathèque) par le bibliothécaire responsable**
- Les **animations classiques et numériques spécifiques** aux bassins ou déclinaison d'animation à l'échelle du projet de lecture publique – complémentarité des animations (échelles différentes : territoire, bassin de vie...) – selon les échelles différences d'accompagnement et d'organisation professionnels / bénévoles
- Le **premier stade de réflexion pour les acquisitions** dans le cadre de la politique documentaire intercommunale
- La **rotation des collections** dans un premier temps et à terme **un fond tournant** sur l'ensemble du territoire
- La communication ciblée par bassin (ex information sur le portail par bassin...)

Si les entités (Médiathèque et Réseau) sont séparées dans leur fonctionnement (avec des responsables spécifiques) un travail commun doit être réalisé à plusieurs niveaux :

- **Une politique documentaire** (support classique, support numérique) élaborée à l'échelle du territoire intercommunal par des bibliothécaires professionnels. Des acquisitions en deux temps à l'échelle de chaque entité (Bassins de vie + Médiathèque de Châteaubriant) puis dans le cadre de groupe de travail avec les professionnels de toutes les entités.
- **Un logiciel commun** (pour la circulation des documents)
- **Un portail** permettant une communication globale (tout en incluant une possibilité de recherche par entité/bassin de vie)
- **Des animations classiques et numériques majeures** concernant tout le territoire ex. la Fête des bibliothèques et des médiathèques, le Mois du Documentaire, le festival du conte, le Printemps des Poètes, la Nuit de la Lecture ou pour quelques animations thématiques. Les animations sont à plusieurs niveaux à l'échelle du territoire (Réseau + Médiathèque) avec toutes les médiathèques ou seulement certaines (mais au moins une déclinaison par pôle), par pôle/bassin de vie, et par biblio/médiathèque (échelle locale).
- **Modélisation à l'échelle territoriale de certains accueils de classe et des accueils spécifiques par entité** (Médiathèque de Châteaubriant et Bassins de vie) (en fonction des projets de la collectivité et des projets co-construits).

b) Les horaires proposés : un service essentiel pour le public

Les horaires seront évolutifs en fonction de l'augmentation de la masse salariale (un recrutement en septembre 2020 – un recrutement en septembre 2021 – un recrutement en septembre 2022), trois cartographies illustrent cette progressivité.

Les horaires ont été choisis en fonction d'un certain nombre de critères ci-dessous mais aussi en tenant compte des fréquentations des plages horaires actuelles et du contexte local (ex. présence d'un marché...) dans la limite de la nécessaire organisation sous-tendant cette organisation

Pour rappel, la présence professionnelle pendant les temps d'ouverture sera différente selon la typologie de l'équipement :

- 10h pour les médiathèques ressources (exception pour Derval car commune supérieure à 3 000 habitants et Saint-Vincent-des-Landes si aide de la DRAC à la construction)
- 6h pour les bibliothèques relais
- 2h pour les bibliothèques de proximité

Les modifications des heures d'ouverture en fonction de la classification des équipements et en pensant la complémentarité territoriale à l'échelle du bassin

- **Des horaires hebdomadaires complémentaires à l'échelle du bassin** et également des périodes d'ouverture complémentaires l'été et en fin d'année
- **Des horaires applicables toute l'année et non modifiables** (service au public). Pendant les vacances, les horaires d'ouverture ne changent pas, il convient d'avoir des fermetures échelonnées par bassin pendant les congés (au moins une médiathèque doit rester ouverte).
- A partir des critères déterminés ci-dessus, les horaires ont été retravaillés

Les horaires proposés correspondent aux permanences tenues par des professionnels. Le projet est basé sur une complémentarité importante entre professionnels et bénévoles, sur un accompagnement plus important des bénévoles par les professionnels et sur une structuration progressive du réseau.

Plusieurs éléments sont déterminés pour permettre la refonte des heures d'ouverture tenues par des professionnels par bassin de vie/pôle :

- Une ouverture annuelle en et hors période scolaire
- Une complémentarité des horaires tenues par les professionnels et des horaires

tenues par les bénévoles

- Des horaires **plus homogènes et adaptées** aux besoins des publics
- Pas d'heure d'ouverture le jeudi matin (temps de travail commun pour les professionnels)
- **Équilibre entre le samedi matin et le samedi après-midi** (en l'occurrence création de nouvelles plages d'ouverture sur les après-midis)
- **Ouverture du mardi au dimanche** - Au moins une ouverture le dimanche par bassin
- Suppression des heures d'ouverture du lundi
- **Équilibre entre le mercredi matin et le mercredi après-midi**
- Des plages de **deux heures minimum** d'ouverture (pour le public)
- Avoir des **plages d'ouverture en semaine** (personnes en retraite, sans emploi) et en journée pour les équipements
- Avoir **une ouverture plus tardive par bassin** (19h)
- Avoir **au moins une ouverture en semaine pendant le temps scolaire** permettant aux classes de venir faire du prêt retour (hors accueil de classe) pendant un temps de permanence de professionnels
- **Une complémentarité de fermeture pendant les vacances d'été**

Une augmentation progressive importante des heures d'ouvertures notamment annuelles entre 2019 et 2022 (sept) avec :

- Un passage de 4 967 heures d'ouverture professionnelles à 6 076 heures d'ouverture tenues par les professionnels et réparties équitablement sur le territoire soit une **augmentation de 22.3%** (+ 1 109 heures)
- Un passage de 7 110 heures d'ouverture totales (professionnels + ouverture bénévole actuelle) à 9 849 heures soit une **augmentation de 38.8%** (+ 2 739 heures)
- Un passage de 7 110 heures d'ouvertures totales (professionnels + ouvertures bénévoles actuelles + ouvertures bénévoles supplémentaires projetées) à 12 397 heures soit une **augmentation de 74.4%** (+ 5 287 heures)

Les horaires hebdomadaires augmentent eux aussi avec une **augmentation de 10%** des plages d'ouverture tenues par un professionnel seul ou accompagné.

Tableau de l'évolution des temps d'ouverture entre 2019 et 2022(sept)

		Base 2019	1ere année du projet			2° année du projet			3° année du projet		
		En heure	En heure	Différentiel en heure	%	En heure	Différentiel en heure	%	En heure	Différentiel en heure	%
professionnelles seules	hebdomadaires	118	108	-10	-8,3%	112	-6	-4,9%	124	6	5,3%
	annuelles	4 967	4 949	-18	-0,4%	5 488	521	10,5%	6 076	1 109	22,3%
Ouverture bénévoles seuls	hebdomadaires	57	52	-5	-8,7%	52	-5	-8,7%	71	14	24,0%
	hebdomadaires supplémentaires*	57							123	66	115,8%
	annuelles	2 143	2 560	417	19,5%	2 560	417	19,5%	3 479	1 336	62,3%
	annuelles supplémentaire*	2 143							2 548	405	18,9%
Ouverture mixte (bénévoles+ professionnels)	hebdomadaires		7	7		8	8		6	6	
	annuelles		343	343		392	392		294	294	
Professionnels seuls ou accompagnés de bénévoles	hebdomadaires	118	115	-3	-2,3%	120	2	1,9%	130	12	10,4%
	annuelles	4 967	5 292	325	6,5%	5 880	913	18,4%	6 370	1 403	28,2%
Ouvertures totales	hebdomadaires	175	167	-8	-4,4%	172	-3	-1,6%	324	149	85,1%
	annuelles	7 110	7 852	742	10,4%	8 440	1 330	18,7%	9 849	2 739	38,5%
	annuelles supplémentaires*	7 110							12 397	5 287	74,4%

Attention les horaires d'ouverture par des bénévoles seuls sont calculés à partir de ceux existants actuellement

*Après développement d'ouverture supplémentaire par des bénévoles en septembre 2022 (prévu pour la 3ième année du projet)

1.2. Une organisation basée sur une coopération renouvelée entre bénévoles et professionnels

- **Une organisation en lecture publique spécifique avec une base consolidée avec des professionnels et un accompagnement fort des bénévoles**
- **Une base solide avec des professionnels**

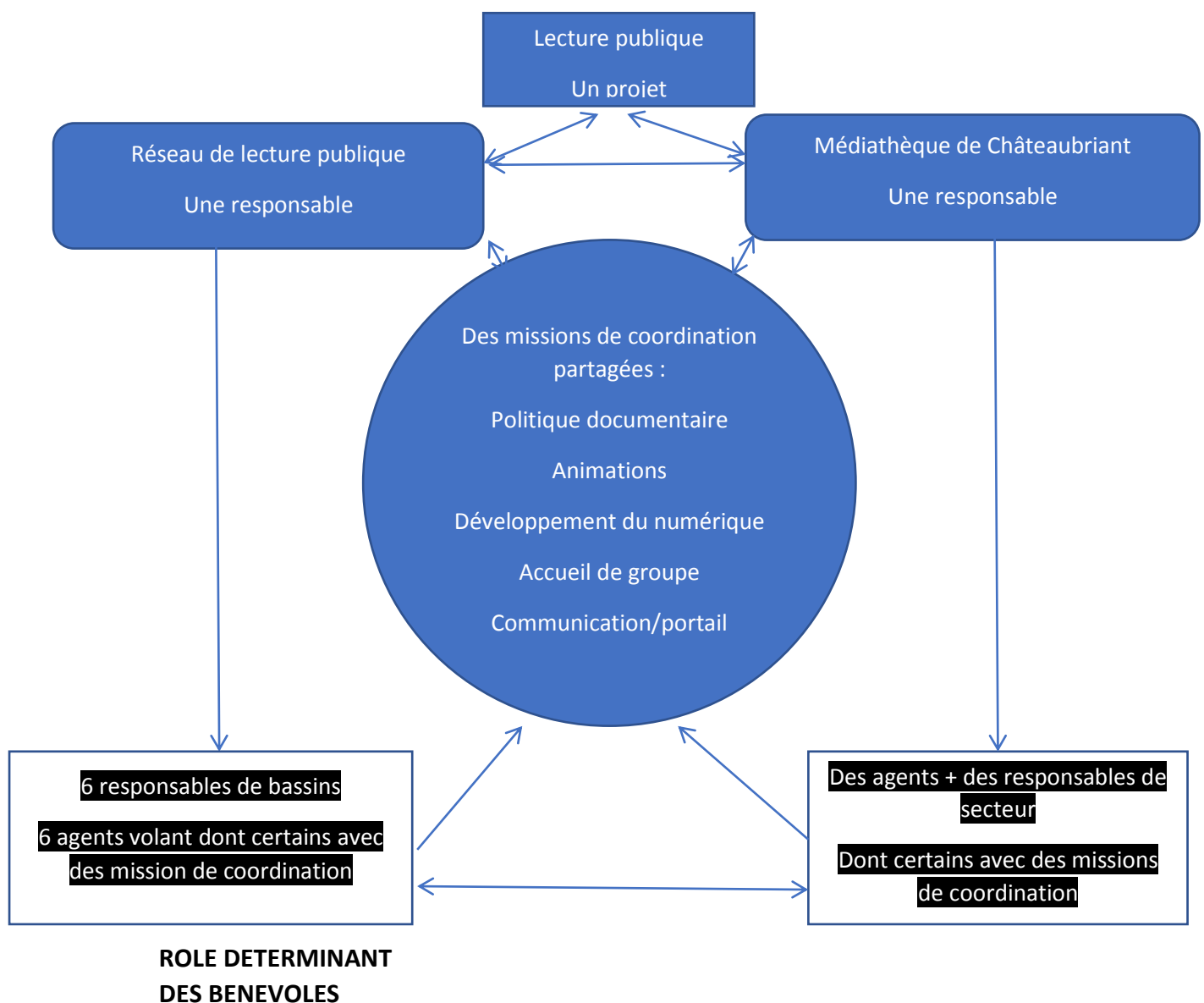
Les professionnels : un métier, une formation, une expérience

Un travail quotidien: accueil du public, tenue de permanence, conseils au public, construction d'une politique documentaire, veille documentaire, acquisition d'ouvrages, catalogage, gestion de bibliothèque, évolution du métier et des pratiques, accueils de groupe, organisation et mise en place d'animations, accompagnement des bénévoles. Un temps consacré aux permanences et aux accueils du public (incluant les temps de transport) et un temps nécessaire et important pour toutes les autres missions.

Le réseau ne peut fonctionner qu'avec l'engagement des bénévoles. La collectivité souligne sa reconnaissance envers cette implication.

Une part de liberté importante pour les bénévoles (tenue de permanence, gestion de certaines animations, participation aux suggestions d'achat et d'animation...) dans le cadre de la mise en place du projet intercommunal de lecture publique est souligné et sera accompagné par un encadrement professionnel plus important permettant le développement des animations, le développement d'une politique documentaire, le suivi et la médiation de nouveaux services (numérique...), un développement conséquent des heures d'ouverture à l'année.

➤ **Les moyens humains de la CCCD :**



- **Le Réseau avec une responsable.** Le réseau sera constitué à terme en 2022 de **6 responsables de bassin** et de **6 agents volants** qui interviendront sur un ou plusieurs bassins (permanence, accueil) et qui assumeront également des missions complémentaires (coordination, mission spécifique) + un agent pour le service navette. Un recrutement annuel sera réalisé pendant 3 ans (soit 3 ETP) pour arriver à une organisation définitive.

Trois recrutements sont prévus : un en septembre 2020, un en septembre 2021, un en septembre 2022

Ces recrutements vont permettre d'atteindre progressivement les objectifs d'ouverture et de développement des objectifs qualitatifs (une politique documentaire adaptée au territoire à construire, le développement du numérique...).

Donc une stabilisation des moyens humains de gestion du projet global de lecture publique à compter de septembre 2022.

- **La Médiathèque de Châteaubriant** avec une responsable et 11 agents

A noter que le bon fonctionnement des services de lecture publique nécessite une attention particulière sur le remplacement des agents en cas d'absence non prévue de longue durée

- **Un travail de co-construction entre le Réseau et la Médiathèque de Châteaubriant sur tous les aspects de la lecture publique : un même projet de lecture publique**

Des coordinateurs vont être nommés par domaine (5): politique documentaire, Développement numérique, politique d'animation, accueils de groupe et suivi logiciel/site internet.

Ces coordinateurs travailleront **en équipe** avec des référents Réseau et Médiathèque de Châteaubriant et ils travailleront également régulièrement avec les responsables de bassin avec un encadrement des Responsables du Réseau et de la Médiathèque de Châteaubriant. Les missions de coordination sont amenées à tourner.

Il est ressorti des différents groupes de réflexion le besoin des professionnels de travailler en polyvalence à l'échelle des équipements mais aussi en équipe sur différents champs d'activité (acquisition, animation numérique...) constitutifs d'un projet de lecture publique solide. Les groupes de réflexion engagés se transformeront en groupe de travail.

Cela permettra un travail en équipe avec une implication de chacun à son niveau, un suivi sur l'ensemble du territoire de la déclinaison de ces politiques et une homogénéité des services proposés sans compter que cela facilitera la co-construction et l'auto-formation ainsi que la duplication du travail réalisé par les agents.

➤ **Des espaces de rencontre réguliers entre professionnels**

- Réunions des responsables de bassin et des coordinateurs 3 fois par an + Responsable de la Médiathèque de Châteaubriant + Responsable du Réseau + Responsable du Pôle culture (dans un premier temps)
- Réunions globales sur l'organisation une ou deux réunions par an avec l'ensemble des professionnels + Responsable de la Médiathèque de Châteaubriant + Responsable du Réseau + Responsable du Pôle culture (dans un premier temps)
- Deux rencontres annuelles Élu/bénévoles/professionnels (Service à la population – Culture – lecture publique) avec un travail sur les animations des événements transversaux, des échanges sur la lecture publique, fête des départs et des arrivées, un moment festif

➤ **La notion de bassin : une coopération entre professionnels et bénévoles**

Un mixte entre présence professionnelle et présence bénévole

- les médiathèques ressources (« têtes de réseau ») : une présence professionnelle plus importante toute la semaine (en dehors des dimanches)
- les bibliothèques relais : un mixte entre présence professionnelle (au moins trois permanences en présence d'un professionnel) et présence bénévole
- les bibliothèques de proximité : une présence professionnelle sur une permanence avec la possibilité pour les classes de venir faire du prêt retour pendant cette permanence
- accueils de classe (en dehors des prêts-retours) : toujours en présence des professionnels avec accompagnement des bénévoles qui le souhaitent
- Un créneau d'accueil de classes pour chaque médiathèque et un créneau pour chaque classe à la Médiathèque de Châteaubriant (Passage de 2 à 1 du fait d'un rééquilibrage de ce service entre la Médiathèque de Châteaubriant et le Réseau).

Continuité de la prise en charge des transports pour les accueils de classe à la Médiathèque et sur le réseau (il est possible d'avoir une classe qui se déplace voir par exemple une exposition sur le réseau) ?

➤ **La notion de responsable de bassin**

- **Le professionnel responsable d'un bassin** est chargé de :
 - l'accompagnement des bénévoles du pôle (réunion tous les deux mois et suivi régulier)
 - permanence au public (temps de présence variant en fonction de la hiérarchisation des bâtiments)
 - la mise en place des animations classiques et numériques
 - des accueils de groupes
 - la concertation avec les bénévoles pour les acquisitions
- Le responsable de bassin est **en binôme** avec un agent volant qui assure également des permanences et des accueils sur le même bassin
- **Rattachement du professionnel au bassin de vie** avec un bureau dans la médiathèque ressource
- **Un temps de travail modifié** du mardi au samedi (le dimanche plage réservée pour les bénévoles)
- **Outils nécessaires** (véhicules, ordinateurs portables, accès au serveur et aux fichiers communs)
- **Un investissement fort des bénévoles et un accompagnement professionnel consolidé**

Le statut du bénévole est géré dans le cadre d'une charte le liant à la collectivité.

Le réseau de lecture publique travaillera également dans une **continuité avec les bénévoles** qui contribue par leur présence et leur engagement au fonctionnement du réseau.

L'organisation de ce travail commun est amenée à évoluer dans le temps afin de constituer à **terme des équipes de bénévoles par bassin.**

Ainsi la notion d'équipes bénévoles rattachées à une biblio/médiathèque est conservée mais **l'organisation des temps d'échange avec les professionnels et le travail d'équipe va se recentrer progressivement sur la notion de bassin.**

Activités des bénévoles :

- tenue de permanences seul(e)s ou accompagné(e)s par les professionnels
- participation aux animations (réseau, lecture publique ou local) : propositions et organisation
- participation aux acquisitions
- participation aux accueils de classe en présence d'un professionnel
- le bénévole référent gère notamment la question des plannings

Différentes étapes de rencontre :

- **Des réunions tous les deux mois par pôle** animées par le bibliothécaire professionnel responsable du bassin avec l'ensemble des bénévoles des différentes biblio/médiathèques du pôle concernant :
 - Vie du pôle et des biblio/médiathèques
 - Information sur le réseau
 - La transmission des plannings (les plages d'ouverture sont fixées au niveau de la collectivité, les plannings correspondant à la détermination des personnes en charge des permanences)
 - La mise en place des animations
 - La mise en place des activités numériques
 - La gestion des collections (acquisitions)
- **Deux à trois rencontres annuelles** avec l'élu(e) en charge de la culture, les professionnels et les bénévoles de toutes les médiathèques : un travail sur la fête des médiathèques et sur les thématiques pour les autres animations réseaux, échanges sur la vie du Réseau, départs et arrivées des bénévoles, rencontre festive
- **Une session d'accueil** (1 à 2 par an) avec présentation du projet de lecture publique, présentation du fonctionnement du réseau et de son organisation, formation au logiciel....
- En fonction des besoins **campagne de recrutement de bénévoles ciblés** (sur des compétences ex. animation ou sur des bassins)

1.3 Collections : une politique documentaire adaptée aux besoins du territoire pour une offre variée, équilibrée et accessible

Il s'agira de construire une politique documentaire adaptée aux besoins du territoire et qui permette un égal accès de chacun aux ressources et à l'information.

➤ **La construction d'une politique documentaire par les bibliothécaires professionnels : un document de cadrage (voir le dossier BDLA)**

La politique documentaire doit prendre en compte **tous les publics** (de l'enfance à la vieillesse) et **proposer des ressources (papier, numérique) attractives tout en respectant sa mission générale d'information et d'accès aux connaissances**. Il s'agit aussi de proposer un accès aux documentaires, à la presse, aux ouvrages peu accessibles habituellement (ex. les beaux livres) et aux revues. L'offre documentaire doit être enrichie par les **ressources numériques** (à acquérir ou à permettre l'accès). La recherche de nouveaux publics pourra également conduire au développement de nouvelles offres, aujourd'hui non présentes dans

les biblio/médiathèques. En effet, l'attractivité de ces lieux passera en grande partie par l'adéquation de l'offre qui y est faite avec les pratiques culturelles et de loisirs de la population. Exemple : un fonds spécifique (musique, danse, théâtre...) à proximité du Conservatoire à rayonnement intercommunal de musique, danse et art dramatique et de l'école de musique associative.

Cette politique documentaire doit tenir compte des **espaces de présentation des ressources** dans le cadre des réaménagements évoqués ci-dessus. Cela signifie qu'elle s'attachera plus à développer des ressources dans leurs diversités afin d'équilibrer l'offre à destination des différents publics plus qu'à développer quantitativement le nombre d'ouvrages (via une acquisition directe).

Pour développer le nombre d'ouvrages et leurs diversités dans un but d'équilibrage de l'offre, d'autres outils sont complémentaires comme **le développement de partenariats avec des institutions ressources**. La complémentarité avec les ressources accessibles de la BDLA doit être recherchée. Des complémentarités de fonds doivent pouvoir être développées par médiathèque (ex. un pôle musical et vidéo dans une médiathèque).

Cette politique documentaire signifie également la mise en place d'une **politique régulière de désherbage** obéissant aux mêmes objectifs que la politique d'acquisition. Cette politique documentaire fera l'objet d'un document de cadrage spécifique.

La politique documentaire sur la base d'un inventaire et d'une analyse des collections existantes déterminera **les collections à développer ou à rééquilibrer** afin de s'adresser à tous les publics et de conquérir de nouveaux publics et de développer des critères d'acquisition (qualité, pluralisme, niveau, langue, spécifique comme le lien avec la programmation du réseau et la vie locale) avec la mise en place d'une charte d'acquisition.

Il est évoqué l'intérêt de développer des **fonds spécifiques** (ex Poésie à Louisfert...), d'accompagner les projets de la collectivité en termes de formation supérieure.

La politique documentaire est le fruit du travail des bibliothécaires professionnels croisés avec les objectifs généraux de la collectivité.

➤ L'acquisition des documents

Une charte des acquisitions doit être construite au préalable par les professionnels.

D'abord, les référents d'un domaine par bassin de vie avec les bénévoles et les référents de la Médiathèque de Châteaubriant réfléchissent chacun de leur côté sur les futures acquisitions. Puis, cela est mis en commun lors des commissions constitués par des professionnels (réunions tous les 2, 3 mois). Une fois par an, un **office** et achat en librairie seront mis en place pour les professionnels et les bénévoles.

Le rôle du professionnel est déterminant. Les acquisitions par domaines seront partagées par plusieurs acquéreurs, ces acquéreurs conservant une pluralité de missions et une

polyvalence, la mobilité interne est fortement conseillée (changement régulier de domaine). **Les bénévoles garderont également un rôle dans les acquisitions encadrées par les professionnels ; cela nécessite formation et accompagnement.** Les usagers auront également un rôle dans les achats avec des suggestions : à terme un office annuel encadré par bassin pourra être envisagé.

Electre est utilisé par tous les professionnels et un abonnement à **Livres Hebdo** ainsi qu'un **réseau intranet** sont des outils essentiels.

➤ **D'une rotation des fonds à la construction d'un fonds flottant**

Dans un premier temps, une **rotation des documents** aura lieu (soit par bassin de vie soit sur le fonds entier soit sur un fonds spécifique) avant, à terme, la mise en place d'un **fonds flottant** après avoir équilibré les fonds.

Définition d'un fonds flottant :

"Désigne un fonds de documents rattaché non à une bibliothèque particulière mais à un ensemble de bibliothèques et qui par principe n'est pas a priori localisé dans l'une d'elle. Chacun des documents est localisé là où le dernier usager l'a consulté, emprunté, rendu. Un fonds flottant peut être total (tous les documents de toutes les bibliothèques concernées) ou partiel (tout ou partie des documents de tout ou partie des bibliothèques concernées)."

Source : Le fonds flottant ou "la main invisible". Dominique Lahary

La navette passera une fois par semaine dans chaque lieu du territoire. Il conviendra de développer la communication concernant la navette et la possibilité d'avoir accès à l'ensemble du fonds de documents proposés dans les 26 bibliothèques et médiathèques du territoire.

➤ **La valorisation des fonds**

Le travail de valorisation des fonds est essentiel (mise en valeur des nouveautés et des documents dans les structures, mise en valeur et exploitation accrue des services proposés par le logiciel et le portail, mise en valeur des services de la BDLA et amélioration du rapport à l'utilisateur via l'accueil du public (charte d'accueil, formation des accueillant...), mise en valeur par le biais des réseaux sociaux ou de blogs, rédaction d'un guide du lecteur, newsletter, adaptation des horaires aux pratiques et besoins des usagers).

1.4 L'action culturelle : une action qualitative et accessible

Une politique d'animation permet de développer et de rechercher de nouveaux publics et de développer la fréquentation. Associée à une présence professionnelle forte, à la construction d'une politique documentaire intercommunale, au développement du numérique et à l'accompagnement de l'évolution du rôle des média/bibliothèques, cela permettra de changer l'image des biblio/médiathèques et d'attirer de nouveaux publics.

Les animations devront être de **qualité** tout en étant **accessibles**. Certaines actions plus pointues (rencontre d'auteurs) s'adresseront à un public exigeant culturellement. Un **équilibre** devra être trouvé en ce sens **visant à renouveler l'image et la fonction des bibliothèques/médiathèques**.

Une programmation riche et foisonnante avec de la diversité pour attirer les publics et permettre un rapprochement de l'offre documentaire (livres, CD, DVD, ressources numériques...) et de l'usager

L'action culturelle se construit autour d'une saison culturelle répartie sur tout le territoire intégrant :

Ce qui est renouvelé

- **La fête des bibliothèques et des médiathèques (mais avec une nouvelle formule en 2019) et un changement de temporalité en Octobre**
- **les animations de fin d'année** avec une thématique différente chaque année (décembre)
- la participation aux **journées européennes du patrimoine (septembre)**

Ce qui se développe

- **Le festival lettre en scène (avril)** remodelé sur 3 jours et annuel en partenariat avec le Théâtre de verre et les services culturels (conservatoire, médiathèque de Châteaubriant, arts plastiques/EAC) afin d'offrir un moment unique consacré aux lettres et à toutes les expressions artistiques en découlant (littérature, spectacle, concert, arts plastiques...)
- **Le festival du conte (été)** en biblio/médiathèque qui investit de plus en plus l'espace extérieur pour rencontrer de nouveaux publics en hors les murs
- **Le mois du Documentaire (novembre)** valorisant l'importance et la diversité des documentaires (film, livre) et permettant des rencontres d'auteurs, de réalisateurs ou de passionnés
- **la programmation régulière d'accueil d'auteurs** sur les équipements – **toute l'année**

Ce qui est nouveau

- **La Nuit de la Lecture (janvier)**
- La participation à **la Folle Journée (janvier)**
- **Le Printemps des poètes (mars)**
- La participation à **la Fête de la musique (juin)**
- **Un Événementiel commun autour du numérique (Nov ou Décembre)** (ressources numériques, réflexions, fracture numérique...) en lien avec des acteurs ressources qui marquera l'engagement de la collectivité dans le développement du numérique
- **Une thématique annuelle autour d'un grand homme ou d'un grand événement** (historique, culturel, littéraire, social...) ou de l'actualité à déterminer chaque année – **Toute l'année**
- **Sam'dit de venir...à la Médiathèque de Châteaubriant- Toute l'année**

Chaque événementiel fait l'objet d'une communication adaptée en lien avec le service communication.

En dehors de ces grands événementiels, il y a des animations récurrentes toutes l'année et communes, à généraliser et à équilibrer sur le territoire, notamment :

- Les rentrées littéraires
- Tout petit je lis/heure du conte
- Danse et lecture (éveil corporel)
- Éveil musical
- Des temps de jeux
- Les ateliers manuels/créatifs
- **Le développement des animations numériques annuelles et sur le territoire** avec un principe de développement de l'axe numérique dans tous les grands événementiels
- Les prix (prix Chronos, prix aderez lire, prix des incorruptibles)

A noter : la programmation des animations des bibliothèques et médiathèques (Réseau et Médiathèque de Châteaubriant) **s'inscrit en transversalité dans les autres actions du Pôle culture (Médiathèque de Châteaubriant, réseau de lecture publique, Conservatoire, actions culturelles EAC/résidence/diffusion).**

➤ **La participation aux évènements de la communauté de communes :**

La programmation des animations des bibliothèques et médiathèques (réseau et Médiathèque de Châteaubriant) **s'inscrit en transversalité dans les actions des autres politiques de la CCCD :**

- La Semaine bleue
- Les actions avec pôle environnement (boite à don, grainothèque, semaine du développement durable, semaine de la réduction des déchets)
- Le Forum des métiers
- Le salon Cuisine et Saveurs
- La Foire de Béré
- Des actions co-construites avec le centre socioculturel intercommunal (conseil de lecture, animations communes, médiation des groupes à la Médiathèque, hors les murs du festival contes d'été, prêts d'ouvrage)
- Des actions d'éveil avec le RAM (Relai Assistantes Maternelles)
- Avec le Projet Alimentaire de Territoire (actions conjointes en cours de construction avec le service développement local)
- Avec les espaces aquatiques
- Des partenariats spécifiques notamment autour du monde économique et autour de la formation et du numérique seront à développer

Le développement pour l'animation de partenariats extérieurs :

- Audition de Musique aux champs
- Associations culturelles locales (valorisation...)
- Habitants (avec des compétences spécifiques et avérés)
- Partenaires institutionnels (BDLA...)

Il y aura donc plusieurs échelles d'animations :

- Pour l'ensemble des équipements de la lecture publique
- Pour le Réseau de Lecture publique
- Pour la Médiathèque de Châteaubriant
- Par bassin
- Locale

La construction du réseau autour de bassins de vie et la coopération renouvelée avec les bénévoles favorisera également la création d'animations spécifiques au bassin et à des bibliothèques locales et d'une communication spécifique sur site.

1.5 Numérique/multimédias/informatique : l'accès aux ressources et la médiation au centre

L'offre informatique et numérique sera développée et le numérique intégré dans d'autres actions et animations avec l'ensemble des équipes professionnelles et bénévoles. Une communication spécifique sera développée.

Cela permettra de toucher des publics variés tout particulièrement ceux éloignés du livre : adolescents, personnes âgées, personnes en situation de handicap avec une attention particulière portée à la médiation, à l'accessibilité numérique et aux projets utilisant le numérique à des fins de cohésion sociale, de lutte contre l'illettrisme et la fracture numérique.

A l'heure actuelle il existe deux ressources numériques propres : le Canal des Métiers et Diversity (musique et jeux vidéo) à généraliser à l'ensemble des équipements, des ateliers informatiques et des rendez-vous du numérique dans certaines biblio/médiathèques.

Il s'agira de **développer l'accès aux ressources numériques par plusieurs biais** :

- **L'acquisition de ressources numériques propres.** Il conviendra de développer une offre de collections et de services numériques avec également des services spécifiques accessibles depuis les foyers (ressources en ligne, catalogue en ligne, réservation).
- **La communication sur les ressources existantes** à partir du site internet de la CCCD soit des ressources numériques propres et de celles proposées par les partenaires (BDLA...)
- **Des actions de médiation** pour comprendre, connaître et utiliser les ressources numériques : atelier tout public, accueil de groupe et partenariat avec des structures ou associations du domaine social au sens large
- **Le public aura accès dans toutes les biblio/médiathèques du territoire à un poste informatique** permettant une navigation multimédia et chaque équipement devra donner un **accès au WI-FI.**
- Le développement d'actions numériques dans le cadre des grands évènementiels d'animation

- **Des parcours annuels en matière informatique et numérique** seront mis en place sur l'ensemble du territoire autour de l'axe des bassins avec entre autres des temps fixes « docteur internet/informatique », découverte des innovations technologiques, présentations d'applications et l'organisation d'animations en partenariat avec d'autres acteurs. Pour cela il conviendra d'investir dans des outils et du matériel adapté (liseuse, PNB, wi-fi en libre-service, fauteuils d'écoute musicale, développement du fonds de jeux vidéo..).

Un événementiel annuel phare sera mis en place dès l'automne 2020 permettant une réelle mise en lumière du numérique, de ses impacts et des questions que cela pose avec des intervenants extérieurs et des partenariats locaux à construire. Au programme des ateliers de réflexion, des temps d'échange, une action culturelle phare, la valorisation des ressources numériques actuelles à la Médiathèque de Châteaubriant et dans les 6 bassins. Cet événementiel permettra de développer une identité numérique.

Une résidence dans le domaine de l'éducation aux médias pourra être mise en place à partir du dernier trimestre 2021 au sein du pôle culture avec des déclinaisons en lecture publique (dispositif soutenu par la DRAC).

Les médiathèques ressources des 6 bassins et la médiathèque de Châteaubriant donneront la **possibilité d'imprimer des documents** de manière gratuite et limitée pour les personnes qui en ont besoin (recherche d'emploi, de formation, démarche administrative).

Les liens avec les partenaires qui travaillent autour du numérique (fab lab, club informatique...) seront développés (accueil de groupe, partenariat) ainsi qu'avec les partenaires que ces questions intéressent (structures d'accompagnement dans le domaine social au sens large).

Il faudra faire **évoluer les pratiques** tant des professionnels que des bénévoles et prendre en compte les acteurs existants sur le territoire dans une **recherche de complémentarité**.

Les personnels d'accueil et de conseil seront formés à toutes ces questions : formation initiale, renforcement régulier des compétences par des formations, formations internes et externe.

1.6 Les accueils de groupe : développement de certains publics et renforcement de la proximité et des propositions pour les accueils de classes

L'accueil de groupe est important et nécessitera la présence d'un professionnel pour les accueils de classes et, selon les bassins, l'accompagnement d'un ou plusieurs bénévoles.

Le nombre de plages d'accueil de groupes dépendra de la taille de la commune (entre un par semaine et un toute les trois semaines).

a) **Les structures d'enseignement (école, collège, lycée)**

Les accueils de classe devront toujours avoir lieu sur des plages en dehors des temps d'ouverture (exception faite de certains événementiels) pour le Réseau (ce n'est pas le cas pour la Médiathèque de Châteaubriant) et être réalisés en présence d'un professionnel, avec l'accompagnement ou non d'un bénévole.

Les objectifs sont :

- Développer une **offre équilibrée et qualitative sur le territoire** en favorisant l'**accueil de proximité** dans la biblio/médiathèque de la commune de la structure d'enseignement ;
- Permettre un transport par an pour les classes à la **médiathèque de Châteaubriant et sur le Réseau** et **développer les accueils de classe dans les biblio/médiathèque à proximité** (logique de bassin) dans la limite du budget transport affecté ;
- Développer la possibilité d'une venue **lors d'une action culturelle** d'une classe d'une commune à la bib/médiathèque d'une autre commune dans la limite du budget transport affecté ;
- Développer des accueils pour les **collèges et lycées** et les partenariats avec ces structures et les documentalistes qui y sont présents, à l'heure actuelle ces accueils et partenariats sont peu existants sur le territoire or cela joue aussi sur la fidélisation des publics adolescents et jeunes adultes ;
- Développer **différentes typologies d'accueil** (sélections thématiques, découverte de la biblio/médiathèque, projets et accueil thématiques, rencontres avec des intervenants (conteurs, auteurs, illustreurs...), réponse aux demande, des accueils liés à la programmation culturelle mais aussi des accueils spécifiques sur projet, à la demande) afin d'avoir un service complet pensé en complémentarité des missions de l'éducation nationale ;
- Développer une **communication spécifique** à l'attention de tous les partenaires : DDSEN direction départementale des services de l'éducation nationale, DDEC direction départementale de l'enseignement catholique, Circonscriptions académiques, rectorat, les directeurs/directrices d'écoles/collèges et lycée et les proviseurs et principaux ;
- **Différencier les accueils de classe et des temps prêt/retour** pour les classes afin d'offrir un service qualitatif ;

b) Structures d'accompagnement social (institutions médicales, médico-sociales ou sociales : Ephad, espace de vie sociale....)

De manière générale il convient de développer les accueils de groupe et les partenariats auprès des autres publics qui peuvent être priorités du fait de la typologie du territoire et des objectifs de la CCCD:

- Personnes âgées
- Personnes en difficulté sociale/et ou d'insertion
- Personnes en situation de handicap
- Entreprises

Il conviendra également de développer les outils de communication adéquats auprès des structures et des institutions concernées.

Il conviendra de développer dans un premier temps **le portage à domicile ou en maison de retraite** en continuant et développant les partenariats.

Les accueils de groupe doivent pouvoir intégrer des propositions à destination de ces établissements et favoriser la médiation sur place.

Des actions spécifiques peuvent être montées dans le cadre de partenariats construits

Une rencontre annuelle devra être effectuée en ce sens avec ces partenaires.

Une réflexion sur l'accueil de personnes en situation de handicap (physique, mental..) devra être menée avec une formation pour l'ensemble du personnel -

1.7. Détail des services et actions spécifiques de partenariat à destination des différents publics en cours

a) En direction des publics en difficultés sociales et économiques et des publics peu attirés par l'offre culturelle

Services/actions	Démarches et partenariats	Niveau de réalisation
Gratuité du prêt des supports et de la carte d'inscription		Réalisé en 2019
Gratuité de la carte d'inscription en cas de perte		A réaliser 2021
Gratuité des impressions liées à une recherche d'emploi ou à des démarches administratives	Pôle emploi / service développement local CCCD	A réaliser 2021
Espace d'Information sur les actions des partenaires sociaux	Sélection des principaux partenaires ou sujets d'actualité : Pôle emploi, ADIL, CIDFF, Espace départemental	A réaliser 2021

	des solidarités...	
Espace d'information sur les manifestations culturelles locales	Acteurs culturels associatifs et institutionnels	Réalisé dans certains lieux à développer sur d'autres 2021
Accompagnement régulier dans des démarches administratives	Identification du besoin et rapprochement avec les administrations concernées (Mission Locale, Pôle emploi, Centre des Impôts, CAF...) pour des permanences en médiathèque ou pour que les bibliothécaires aient un interlocuteur dédié au sein de ces administrations.	A réaliser 2022 Espace multimédias et médiathèques ressources
Accueil d'un écrivain public et numérique	Accueil des permanences de cet écrivain public et organisation logistique de son accueil au sein des médiathèques ; partenariat avec les espaces de vie sociale, les mairies, le service développement local de la CCCD, maison France services	A réaliser 2021-2022 dans les médiathèques ressources
Accueil de permanence d'autres acteurs sociaux	A organiser de manière ponctuelle ou régulière avec des acteurs comme l'ADIL, le CIDFF, la bibliothèque sonore, maison France services, le service développement local de la CCCD	A réaliser 2021-2022 dans les médiathèques ressources
Développement d'un espace public numérique	Développement de compétence interne et développement d'actions d'apprentissage et de médiation à destination du tout public et dans le cadre d'accueil de groupe (partenariat avec les espaces de vie sociales, les associations locales, ACIAH...)	Des actions existent déjà mais nécessaire plan d'action global et intégrant tout le territoire A réaliser 2021-2022
Développement d'un programme intégrant des thématiques très grand public + des sujets d'actualité + des sujets « pratico-pratiques » et rentrant dans le quotidien ou les préoccupations des habitants ou leur passion.	Selon la thématique (développement durable, gestion des déchets, alimentation, santé, social, emploi, économique...) : partenariats avec les associations locales, les professionnels de santé, les services publics (pôle environnement, maison de la mobilité CCCD...) + repérage de personnes ressources dans la population	En partie réalisé à développer 2021-2022
Investir des lieux « populaires » et faire des actions hors les murs	Lors des événements culturels ou sociaux Dans des équipements fréquentés (espaces aquatiques, patinoire....) Participer aux événementiels brassant du public (salon cuisine et saveurs, semaine bleue, forum des métiers, journées du patrimoine,	En partie réalisée à développer 2021-2022

	forum des associations, foire de Béré...) Partenariat avec le centre socioculturel	
Développer des collections en langues étrangères en fonction de la population du territoire (anglais, turc...)	Partenariat avec le centre socioculturel	A développer
Accompagnement des événementiels locaux par des tables thématiques, des valises thématiques ou des actions spécifiques – ancrer les lieux dans le paysage local	Événements du monde associatif ou institutionnel local	En partie réalisée à développer 2021-2022
Mise en place d'une signalétique et de collections qui facilitent le repérage des personnes en difficulté avec le français (utilisation de logos, de dessins, sélection de documents « faciles » à lire...), accueils de groupe, valise spécifique	Partenariat : centre socio-culturel, EVS, associations multiculturelles....	A réaliser 2022
Multiplier les signaux symboliques et pratiques d'une ouverture des médiathèques à tous les publics : proposition d'une visite détaillée à l'inscription, souligner l'accessibilité des bibliothécaires pour donner des renseignements, donner à voir ce qu'il y a dans les médiathèques depuis l'extérieur...	Communication active (papier, vidéo...) Plaquette d'accueil de groupe à destination des partenaires sociaux au sens large	A réaliser 2021
Valoriser les compétences locales avec des cartes blanches données aux habitants qui ont une passion	Identification d'habitants ressources par les bibliothécaires ou partenariat avec les associations locales	Existant lors de certaines actions mais à globaliser
Développement du portage à domicile	Partenariat maison de retraite, CCAS, bénévoles	En partie réalisée à développer 2021-2022

b) En direction des scolaires

Services/actions	Démarches et partenariats	Niveau de réalisation
Valises thématiques		réalisé
Cartes spécifiques		réalisé
Maintien des accueils de classe en direction des primaires et détermination d'une typologie Développement des accueils dans les bib/médiathèques de proximité Proposition d'un passage par classe à la Médiathèque de Châteaubriant en fonction des possibilités calendaires (équilibre territorial à rechercher)		Réalisé et à développer 2021
Développement des accueils de classes en direction des collèges et des	EN (DDSEN, DEC, Rectorat...), lycées, collèges, documentalistes des lieux	Développement à compter de 2021

lycées	Communication adaptée Création de projet spécifique Accueils de classe pensés en ce sens Rencontre en ce sens	
Développement d'accueil et de service spécifique à destination des étudiants	Crous, organisme d'enseignement professionnel	2021
Avoir dans chaque bib/médiathèque un créneau horaire tout public permettant aux enseignants de venir faire du prêt retour		2021
Développement d'actions culturelles à destination des publics scolaires à partir d'une programmation tout public existante		2021
Développer le service aux enseignants en termes de prêt documentaire et d'acheminement		2021

c) En direction du tissu associatif, de la société civile, de la création locale, de la participation des habitants

Services/actions	Démarches et partenariats	Niveau de réalisation
Programmation culturelle en résonance avec des événements du territoire En complémentarité également avec les autres équipements ou services culturels Participation à des événements culturels majeurs (la folle journée, Lettre en scène....) Faire des cartes blanches aux acteurs locaux Intégrer les compétences des habitants pour développer des actions avec eux	Développer les partenariats avec les acteurs culturels et locaux majeurs	En partie – à développer 2021-2022
Organisation d'ateliers autour de thématique culturelles, socioculturelles, touristiques...et d'ateliers manuels		Réalisé à développer
Mutualisation des lieux dans le respect de la vocation première de lecture publique Possible lieu de réunion et moment de formation (accueil de groupe) Développement de clés avec code (et temps d'accès)	Tissus associatif et service des communes Participation aux forums des associations	En partie à développer en 2021
Recueil des souhaits des usagers pour l'achat de document et pour des actions spécifiques (coups de cœurs, lecture ...)	Connaître ces personnes Opportunité laissé sur le site	En partie à développer en 2021
Création de pôle de compétence avec	Identification et formation si besoin	Tout au long du projet

les bénévoles pour des actions culturelles (lectures....)		
Développement d'un programme intégrant des thématiques très grand public + des sujets d'actualité + des sujets « pratico-pratiques » et rentrant dans le quotidien ou les préoccupations des habitants ou leur passion.	Selon la thématique (développement durable, gestion des déchets, alimentation, santé, social, emploi, économique...) : partenariats avec les associations locales, les professionnels de santé, les services publics (espaces verts des communes, pôle environnement, maison de la mobilité...) + repérage de personnes ressources dans la population	En partie réalisée à développer 2021-2022

d) En direction de la petite enfance / enfance et des intervenants auprès de ce public

Services/actions	Démarches et partenariats	Niveau de réalisation
Réaliser des heures du conte/lecture/Tout petit je lis...avec des bébés et des jeunes enfants Développement d'actions spécifiques	Familles et assistantes maternelles	réalisé
Accueil de groupes	Structures extrascolaires, halte-garderie,	Réalisé
Hors les murs	Partenariat avec la PMI, les structures extrascolaires, halte-garderie Abord de thématiques spécifiques	A développer
Développer des goûters dans le cadre du projet alimentaire de territoire	Service de développement local	A développer
Développement des supports d'animations (tapis à histoire...) ou utilisation plus régulière pour proposer des animations régulières	Formation des bénévoles	En partie réalisé – à développer
Formation des assistantes maternelles et des équipes des crèches et des animateurs à l'utilisation des supports d'animation, à la lecture aux tout-petits... (cf. formation « raconte-tapis »)	RAM, association des assistantes maternelles ...	A réaliser 2021-2022
Communication spécifique à destination des structures enfance/petite enfance		A réaliser en 2021

e) En direction du public « population active »

Services/actions	Démarches et partenariats	Niveau de réalisation
Développement du site internet et des services proposés		Déjà en partie réalisé

Développement de l'accès aux ressources numériques		
Élargissement des horaires en collant aux mieux aux horaires notamment la possibilité par bassin d'avoir une fermeture.	Réorganisation horaire et des services pensés	2020-2022
Développer les liens avec les entreprises et les structures pourvoyeuses d'emploi Développer les services d'information (travail, économie...)	Prise de contact avec les principaux comités d'entreprise Service développement local, service économie Médiation sur la ressource le canal des métiers	2021-2022
Généraliser le Wi-fi dans toutes les bib/médiathèques		Déjà en partie réalisé 2021-2022
Donner la possibilité d'un espace de travail en salle et d'un espace convivial pour la détente	...	Déjà en partie réalisé 2021-2022

f) En direction du public familial

Services/actions	Démarches et partenariats	Niveau de réalisation
Gratuité du prêt des supports et de la carte d'inscription		Réalisé en 2019
Actions culturelles spécifiques dans le cadre d'une saison		Réalisé / à développer
Développement d'un fonds jeu vidéo alternatif		A développer
Développer des lieux d'accueil pour tous les membres d'une famille (enfant-adulte)		Déjà réalisé en grande partie à développer
Développer des propositions à destination des publics adolescents	Liens avec les structures d'accueil collectives	A développer

g) En direction du public empêché et des intervenants auprès de ce public

Services/actions	Démarches et partenariats	Niveau de réalisation
Réfléchir sur la mobilité des personnes âgées	Lien avec les initiatives de co-voiturage Pour les animations importantes utilisation de la plateforme Ouest Go	En lien avec la collectivité dès 2021
Développer les liens avec les structures sociales au sens large (centre hospitalier, structures médico-sociales, Ehpad....) le centre	Partenariat à mettre en place pour amener les personnes et mettre en place des actions Développer le portage de livre sur	A développer 2022

hospitalier pour permettre la fréquentation des personnels du CH, de certaines familles (accompagnements longs...), l'emprunt pour les personnes hospitalisées...	place	
Développement du prix Chronos	Partenariat avec les Ephaad, les associations d'aînés	Réalisé et A développer 2021
Portage de documents à domicile	Développement du portage à domicile mobilisation des bénévoles	Réalisé sur Châteaubriant et dans certains Ephaad - à développer 2022
Collection adaptée et signalétique adaptée		En partie réalisée à développer
Proposition adaptée à la Semaine Bleue	Partenariat	Réalisé, à développer
Équipement des médiathèques de boucles inductives audios		2021
Prêts de liseuses ou tablettes adaptées avec apprentissage des modalités d'augmentation du confort de lecture		En partie déjà réalisé à développer
Achat d'outils facilitant la lecture	Liseuses ou tablettes, clés USB (partenariat avec Aciah...)	A développer 2021
Permanence en bibliothèque pour découvrir ou maîtriser l'outil informatique	Travail en direct avec la création d'animation et de médiation spécifique, Travail en partenariat (Aciah, club informatique, associations des aînés...)	A développer 2021-2022
Intégration des sujets de santé et de handicap dans les thématiques du programme	Auteurs, professionnels de santé...	A développer 2021-2022

h) En direction du public adolescent et des intervenants auprès de ce public

Services/actions	Démarches et partenariats	Niveau de réalisation
Mobiliser les adolescents qui sont autour de certaines médiathèques ou à l'intérieur mais sans but ou occupation spécifique	Lien avec les structures d'accueil collectif, animations spécifiques proposées, développement d'espace pour adolescents dans certains lieux	A réaliser 2021
Développement des actions numériques et multimédias interactives (jeux vidéo, recherche spécifique, espace numérique....)	Communication auprès des acteurs éducatifs Développement d'actions ciblées Intégration des jeunes dans la réflexion	A réaliser 2021
Développement d'une action spécifique autour de la lecture – généralisation d'un prix spécifique		2022

--	--	--

i) En direction du public touristique

Services/actions	Démarches et partenariats	Niveau de réalisation
faire connaître le service en lecture publique	Office du tourisme et aire/camping spécifique	A réaliser 2021
Adaptation des modalités d'inscription aux vacanciers	Circulation de l'information via brochures de l'Office de Tourisme	A réaliser 2021
Développement des informations sur le patrimoine au niveau local	Office du tourisme	A réaliser 2021-2022
Développement d'un fonds bilingue et anglophone	Possibilité de présenter tous les services sur le réseau en anglais	A développer 2022

1.8 Des outils pour les équipes de bibliothécaires professionnels ou bénévoles à mettre en place ou à adapter

Les outils suivants devront être construits, mis en place ou adaptés :

- Une **campagne de recrutement de nouveaux bénévoles** incluant cette notion de pôle de proximité et sur des axes spécifiques dès le lancement du projet
- Création de **sessions d'accueil** une à deux par an (présentation du réseau, des règles de fonctionnement, formation informatique)
- **Une charte des bénévoles**
- **Une charte d'acquisition**
- **Un protocole d'accueil des bénévoles**
- **Un livret d'accueil pour les bénévoles et les professionnels**
- **Un pôle documentation** à destination des professionnels et des bénévoles (évolutions en matière de lecture publique...)
- **Une communication spécifique** (livret à destination des usagers, portail commun avec la mise en valeur des différents services, vidéo....)
- Un passage par un **système de clés avec code** (pour programmer les temps d'accès) pour la mutualisation des espaces pour permettre d'autres usages

- **Un plan de formation** à construire pour les professionnels et les bénévoles (logiciel, sur le savoir-faire, sur l'accueil du public, accueil de public spécifique...)

Un plan de formation sur 5 ans sera prévu en co-construction avec la Bibliothèque Départementale de la Loire-Atlantique (BDLA) dont c'est une des missions premières avec plusieurs axes :

- l'accueil des publics
- la communication aux publics sur ce qui se passe en biblio/médiathèque
- le développement du numérique
- le portage à domicile

Certaines formations seront faites sur le territoire **de manière décentralisée**, d'autres correspondront aux **formations de la BDLA**. Certaines seront exclusivement pour les professionnels, d'autres pour les bénévoles et les professionnels.

Certaines formations collectives seront organisées par la collectivité et obligatoire pour tous les agents (pour un service ou plusieurs) : accueil des personnes en situation de handicap (tout handicap confondu).

Des formations seront également réalisées avec les équipes bénévoles et professionnelles par bassin ou sur le réseau afin de créer des liens sur des projets concrets ayant des répercussions sur les usagers (création manuelle, lectures partagées...).

1.9. Adaptation et mise à niveau des locaux

L'ensemble des locaux devra être **adapté** aux usages actuels dans le cadre de la politique ambitieuse d'investissement de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

- Pendant la mise en place de ce projet de lecture publique **des nouvelles biblio/médiathèque** vont voir le jour :
 - En **septembre 2020** la **médiathèque de Soudan** et la **bibliothèque de Noyal-sur-Brutz** vont être ouvertes.
 - Deux autres biblio/médiathèques vont être ouvertes : la **médiathèque de Saint-Vincent-des-Landes** en septembre **2021** et la **bibliothèque de Saint-Aubin-des-Châteaux** ouverture prévisionnelle fin 2022).
- Pour les autres lieux, **une réadaptation régulière des locaux pour correspondre aux normes actuelles sera réalisée** : diminution du nombre de documents présentés (compensé par un service navette, des changements de collections et à termes un

fond tournant...), développement des espaces de convivialité, adaptation des espaces à l'accueil de groupe et à de l'animation développement de la mutualisation des lieux avec d'autres partenaires (périscolaires, extrascolaire, club informatique, club 3^{ième} âge, association d'assistantes maternelles...).

Les biblio/médiathèques doivent être **accessibles** à toutes les personnes porteuses ou non d'un handicap, une attention particulière et égale sera portée à **tous les handicaps** : physique, visuel et mental.

Le lieu offert au public doit être **confortable et inciter les personnes à s'y installer**, ce qui est conforme aux usages actuels des médiathèques qui deviennent de plus en plus des **lieux de vie** et non plus uniquement des lieux d'emprunt d'ouvrages. Il s'agit que chacun puisse « **se sentir comme chez lui** ». Cela implique de libérer de l'espace pour permettre l'installation des personnes, leur libre circulation ainsi que la réalisation d'activités et des rencontres dans un objectif de maintien du **lien social**. Le confort, la convivialité et l'aspect accueillant sont donc des clés nécessaires pour y parvenir. Ainsi, les espaces spécifiques autour de la petite enfance pourraient permettre de proposer des ressources aux parents accompagnants. De manière générale, il convient de faire des liens entre les espaces générationnels et entre les différents types de ressources. L'aménagement et l'équipement des lieux doivent être réalisés en ce sens en tenant compte des réalités des espaces existants.

1.10. Condition d'accès

Les conditions d'accès sont gratuites :

- Emprunt de tous les documents (livres, revues, CD, DVD...)
- Emprunt quel que soit son lieu de domiciliation (CCCD ou hors CCCD)
- Gratuité de la carte en cas d'inscription, de renouvellement d'inscription ou de perte de la carte
- Gratuité d'un service d'impression dans les médiathèques ressources des 6 bassins et la médiathèque de Châteaubriant
- Accès gratuit aux ordinateurs de consultation et de navigation internet
- Accès gratuit au WI-FI

1.11. Moyens financiers – budget prévisionnel

Budget pluriannuel en investissement

<u>Investissements (5 ans)</u>	<u>En HT</u>
Coût total (construction/bâtiment/informatique/mobilier/collection)	1 947 000 euros
Total des financements envisagés	300 000 euros
Reste à financer CCCD	1 647 000 euros

Budget en fonctionnement par année du projet

<u>Fonctionnement annuel (avec une augmentation de 5% par an) – base 1ere année</u>	<u>En TTC</u>
Année 1	
Coût total	1 198 000 euros
Total des financements envisagés	0 euros
Reste à financer CCCD	1 198 000 euros
Année 2	
Coût total	1 260 000 euros
Total des financements envisagés	34 200 euros
Reste à financer CCCD	1 125 800 euros
Année 3	
Coût total	1 321 000 euros
Total des financements envisagés	55 000 euros
Reste à financer CCCD	1 266 000 euros
Année 4	
Coût total	1 386 000 euros
Total des financements envisagés	62 400 euros
Reste à financer CCCD	1 323 600 euros
Année 5	
Coût total	1 455 982 euros
Total des financements envisagés	40 200 euros
Reste à financer CCCD	1 415 782 euros

1.12 Modalité de pilotage et mode de gouvernance

- **Un projet de lecture publique choisi par la collectivité** (au sein des différentes instances)
- **Ce projet sera mis en place au sein des deux structures de lecture publique** (Réseau, Médiathèque de Châteaubriant) qui travailleront ensemble régulièrement sur les grands axes de la politique de lecture publique de la collectivité. Les responsables (Réseau, Médiathèque de Châteaubriant) veilleront à l'application de cette politique et à organiser le travail des agents en conséquence.
- La responsable du pôle culture veillera au **respect des grandes orientations** avec les responsables des structures concernées en faisant des points d'étape réguliers, ce temps permettra également de traiter les problématiques pouvant ressortir.

- **Un point régulier** sera fait avec la responsable du pôle culture, la directrice du pôle Services à la Population et avec la Vice-Présidente en charge de la culture.
- Un **bilan annuel** sera fait et présenté à la collectivité dans les instances définies (commission culture) et **l'évaluation pluriannuelle** sera réalisée par la collectivité et présentée dans les instances définies (commission culture, bureau, conférence des maires).
- Le projet sera suivi par la collectivité avec un **échange annuel avec les bénévoles**.

1.13 les outils de communication du projet

- **Une plaquette sur le fonctionnement de la lecture publique** (version papier et numérique) sera proposée au public
- **Une plaquette par type de public spécifique** (établissements d'enseignement, structures d'accompagnement (médical, médico-social, sociale...), acteurs de l'emploi et de l'économie)
- **Au lancement une communication adaptée** avec flyer et affiche, C Mag, communication sur site, communication auprès de toutes les mairies avec des possibles déclinaisons actualisées en fonction de l'avancée des grands objectifs.
- Une **communication par vidéo** est également possible à destination du grand public : avec la proposition des services et l'axe à quoi sert une biblio/médiathèque et à adapter en fonction des publics (enfance, adolescents, jeunes, adultes, seniors).

C. Calendrier

- Mise en place du **réseau unique de lecture publique** (25 bib/médiathèques) en septembre 2020 avec homogénéisation des modes de fonctionnements 2020-2021 et une **nouvelle organisation début novembre 2020 avec une évolution progressive des scenarii jusqu'en septembre 2022 (du fait des trois embauches prévues pour le réseau)**.

Renforcement de l'équipe du réseau en 2020-2021-2022 (un ETP septembre 2020 – un ETP septembre 2021 – un ETP septembre 2022)

Ces embauches vont permettre d'atteindre progressivement les objectifs d'ouverture et de développement des objectifs qualitatifs (une politique documentaire adaptée au territoire à construire, le développement du numérique...).

Une stabilisation des moyens humains de gestion du projet global de lecture publique à compter de septembre 2022.

- **Mise en place du projet de lecture publique en septembre 2020** (choix des coordinations et mise en place des réunions de co-construction entre le Réseau et la Médiathèque de Châteaubriant) dont :
 - **Les animations culturelles** début 2021 – développement 2021-2025
 - **Les accueils de groupe** fin 2021 – développement 2022-2025
 - **Le développement numérique finalisée début 2022** – Application 2022-2025
 - **La politique documentaire finalisée 2022**
 - **Le portage à domicile 2023** (réalisé sur Châteaubriant, à développer sur le territoire)

D. Durée du projet, bilan et évaluation

Le plan proposé est de 5 ans (sept 2020-sept 2025)

Chaque année un bilan du fonctionnement sera fait en interne et une des réunions annuelles avec les bénévoles permettra d'échanger sur le bilan de fonctionnement de l'année.

Une évaluation finale du projet sera faite à la fin du plan (fin 2025).

ANNEXE

- Annexe 1 Tableau des prêts annuels par lieu
- Annexe 2 a –b –c- d Présentation de la classification des lieux (cartes et tableaux)
- Annexes 3 - Scénario d'horaire d'ouverture 2020 – 2021 – 2022 (cartes et tableaux)

AR-Préfecture

044-200072726-20200724-313-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-07-2020

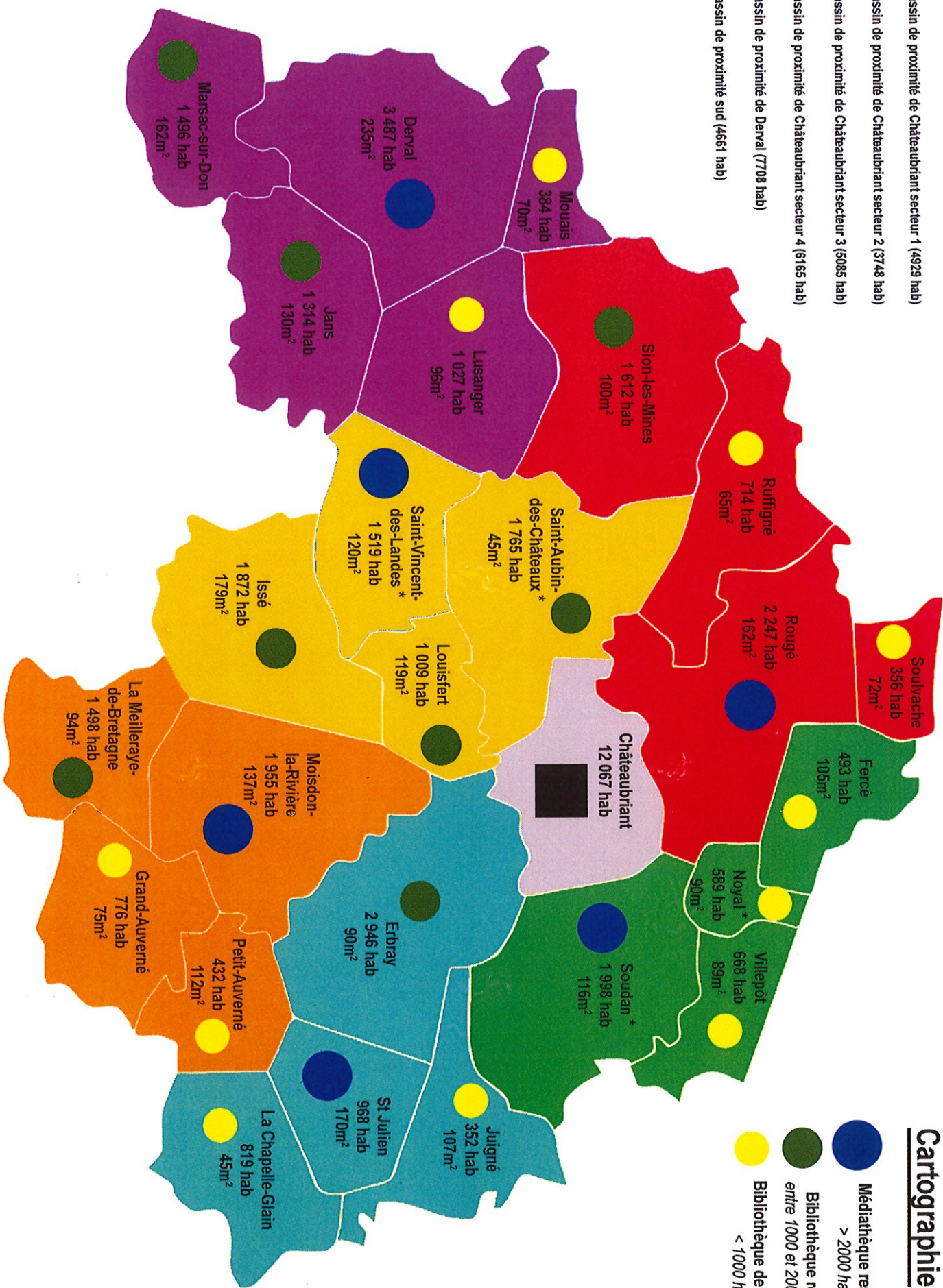
Publication le : 24-07-2020



Le Président,

Alain HUNAUT

- Bassin de proximité de Châteaubriant secteur 1 (4929 hab)
- Bassin de proximité de Châteaubriant secteur 2 (3748 hab)
- Bassin de proximité de Châteaubriant secteur 3 (5085 hab)
- Bassin de proximité de Châteaubriant secteur 4 (6165 hab)
- Bassin de proximité de Derval (7708 hab)
- Bassin de proximité sud (4661 hab)



Cartographie

- Médiathèque ressource > 2000 hab
- Bibliothèque relais entre 1000 et 2000 hab
- Bibliothèque de proximité < 1000 hab

* bibliothèques/médiathèques en cours de construction ou en projet

- Bassin de proximité de Châteaubriant secteur 1 (4929 hab)
- Bassin de proximité de Châteaubriant secteur 2 (3748 hab)
- Bassin de proximité de Châteaubriant secteur 3 (5085 hab)
- Bassin de proximité de Châteaubriant secteur 4 (6165 hab)
- Bassin de proximité de Derval (7708 hab)
- Bassin de proximité sud (4661 hab)



Cartographie

- Médiathèque ressource > 2000 hab
- Bibliothèque relais entre 1000 et 2000 hab
- Bibliothèque de proximité < 1000 hab

* bibliothèques/médiathèques en cours de construction ou en projet (horaires applicables à l'ouverture des nouvelles bibliothèques)

Nombre d'habitants	m ²	Typologie par habitant	pondération	Nombre d'heures d'ouverture actuelles	Nombre d'heures d'ouverture tenues par des professionnels
--------------------	----------------	------------------------	-------------	---------------------------------------	---

Châteaubriant	12 067	5376		31	31
----------------------	--------	------	--	----	----

Bassin de proximité de Chateaubriant secteur 1					
Rouge	2247	162	Médiathèque ressource	6,5	2
Sion-les-Mines	1612	100	Bibliothèque relais	11	9
Ruffigné	714	65	Bibliothèque de proximité	7,5	2
Soulvache	356	72	Bibliothèque de proximité	4,5	3
Total	4929	399		29,5	16

Bassin de proximité de Chateaubriant secteur 2					
Sordun	1998	116	Médiathèque ressource	5	1,5
Villepôt	668	89	Bibliothèque de proximité	5	2
Noyal sur Brutz	589	90	Bibliothèque de proximité	4,5	3,5
Fercé	493	105	Bibliothèque de proximité	5,5	2,5
Total	3255	295		20	9,5

Bassin de proximité de Chateaubriant secteur 3					
Saint Julien de Vouvanes	968	170	Médiathèque ressource	5	1,5
Erbray	2946	90	Bibliothèque relais	6,5	2
Chapelle Glain	819	45	Bibliothèque de proximité	4,75	3,5
Juigné-des-Moutiers	352	107	Bibliothèque de proximité	6,25	5,25
Total	1171	152		22,5	12,25

Bassin de proximité de Chateaubriant secteur 4					
Saint-Vincent-des-Landes	1519	120	Médiathèque ressource	7	7
Saint-Aubin-des-Châteaux	1765	45	Bibliothèque relais	5	2
Louisfert	1009	119	Bibliothèque relais	7	3
Issé	1872	179	Bibliothèque relais	10,5	9
Total	6165	463		29,5	21

Bassin de proximité sud					
Moisdon la Rivière	1955	137	Médiathèque ressource	11	8
Meilleraye-de-Bretagne	1498	94	Bibliothèque relais	5,5	2
Grand-Auverné	776	75	Bibliothèque de proximité	5	2
Petit Auverné	432	112	Bibliothèque de proximité	8	2
total	2706	281		29,5	14

Bassin de proximité de Derval					
Derval	3487	235	Médiathèque ressource	18	18
Jans	1314	130	Bibliothèque relais	9	9
Marsac-sur-Don	1496	162	Bibliothèque relais	11	9
Lusanger	1027	96	Bibliothèque de proximité	6	5
Mouais	384	70	Bibliothèque de proximité	3	3
Total	7708	693			4

Total général	38 001	7 659			5
----------------------	---------------	--------------	--	--	----------

AR-Préfecture

044-200072726-20200724-313-DE
Médiathèque ressource
Bibliothèque relais

Autant certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-07-2020

Publication le : 24-07-2020



Le Président,

Alain HUNAUULT

MLSC 2016

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PINSON-LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS			X	P	M. Bernard GAUDIN
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Alain LE TOLGUENEC
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
		X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	M. Alain RABU
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY			X	P	Mme Martine CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Fabienne JOUAN	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20200724-313-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-07-2020

Publication le : 24-07-2020



Le Président,

Alain HUNAUULT